

Modèle de gestion agropastorale Nexus « Gah Kêssê »



Manuel de mise en œuvre

Projet global de la promotion d'une politique foncière responsable

Pilotes thématiques sur la valorisation des droits fonciers au Bénin, en Ethiopie, à Madagascar et en Ouganda.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Offices enregistrés :

Bonn and Eschborn, Germany

Department of Rural Development, Agriculture

Friedrich Ebert Allee 36 + 40

53113 Bonn, Germany

T +49 228 44 60-0

E GlobalvorhabenLand@giz.de

I www.giz.de/responsiblelandpolicy

Personnes responsables :

Dr. Klaus Ackermann

E Klaus.ackermann@giz.de

Dr. Bruno Oheix

E Bruno.oheix@giz.de

Dr. Oliver Schönweger

E oliver.schoenweger@giz.de

Dr. Oliver Puginier

oliver.puginier@giz.de

Auteurs : Dr. Anni Valkonen (NIRAS), Abdoulaye Kora, Dr. Moudachirou Soulé, Dr. Inoussa Guinin Asso et Dr. Bruno Oheix, avec des contributions des acteurs liés à la mise en œuvre du projet-pilote à Tchatchou.

Mise en page et illustrations : Samira Loibl (NIRAS)

Crédits de photographies : ODD TV Benin/GIZ, 2023 et Anni Valkonen, 2023

Liens URL :

La responsabilité du contenu des sites web externes liés à cette publication incombe toujours à leurs éditeurs respectifs. La GIZ se désolidarise expressément de ce contenu.

Clause de non-responsabilité :

Le modèle de gestion agropastorale, présenté dans ce manuel, a été conçu, testé et analysé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) au sein du Projet global de la promotion d'une politique foncière responsable (ProPFR) et du module pays Bénin.

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Bonn, Décembre 2023

Table des matières

Résumé.....	vii
1 L'introduction.....	1
2 L'agropastoralisme dans le contexte national et régional.....	2
2.1 Les prérequis à prendre en compte dans le secteur de l'agropastoralisme	3
2.2 La mobilité des éleveurs.....	4
2.3 L'agriculture et l'élevage : secteurs-clés du développement local.....	5
3 Le modèle théorique de la gestion agropastorale	6
4 Les phases et étapes de mise en œuvre.....	9
4.1 La phase de préparation	9
4.2 La phase des réalisations concrètes	17
4.3 La phase d'analyse et de capitalisation	25
5 Les institutions et acteurs-clés du modèle	27
5.1 Les rôles et responsabilités des institutions gouvernementales.....	28
5.2 Les rôles et responsabilités des collectivités décentralisées.....	29
5.3 Les rôles et responsabilités des organisations de la société civile (OSC).....	31
5.4 Les rôles et responsabilités des institutions locales de gestion foncière (ILGF).....	33
5.5 Les rôles et responsabilités des partenaires techniques et financiers (PTFs) et des entreprises	34
5.6 Les rôles et responsabilités des universités et centres de recherche	35
6 Les expériences du projet-pilote.....	36
6.1 Les points forts.....	36
6.2 Les enjeux et difficultés	39
6.3 La durabilité.....	40
7 Les stratégies de réplication du modèle	41
7.1. Les conditions incontournables et interdépendantes pour la réplication	41
7.2 Une réplication par duplication	42
7.3 Des opportunités de financement.....	43
Annexe 1. Des termes de référence pour des prestataires de service	44
Annexe 2. Des risques et des mesures de mitigation	45
Annexe 3. Des indicateurs de suivi	50
Annexe 4. Un exemple d'un système d'alerte	55
Annexe 5. Des questions pour une évaluation qualitative	57

Liste des encadrés, cartes, tableaux et photos

Encadré 1 La mobilité des éleveurs.....	4
Encadré 2 Des chiffres clés du recensement national d'agriculture (RNA) de 2021.....	5
Encadré 3 Les objectifs du modèle « Gah Kèssè »	6
Encadré 4 Modèle théorique en trois zones.....	7
Encadré 5 Les phases de mise en œuvre du modèle	9
Encadré 6 La phase de préparation et ses étapes.....	10
Encadré 7 Des éléments d'analyse et d'enquête vis-à-vis la zone cible	11
Encadré 8 Les domaines de responsabilité de l'association agropastorale.....	13
Encadré 9 L'accord des autorités locales	14
Encadré 10 La phase des réalisations concrètes et ses étapes.....	17
Encadré 11 Des supports de formation	18
Encadré 12 Des options de sécurisation foncière	19
Encadré 13 Les forages de Tchatchou	21
Encadré 14 Des cotisations pour l'utilisation de l'eau	22
Encadré 15 La phase de capitalisation et ses étapes	25
Encadré 16 Les institutions et acteurs-clés du modèle	27
Encadré 17 Les conditions de réplification avec ses caractéristiques et intérêts	42
<i>Encadré 18 Une réplification par duplication</i>	<i>43</i>
Carte 1 La délimitation des zones de gestion et du site d'intervention à Tchatchou.....	15
Tableau 1 La phase de préparation	10
Tableau 2 La phase des réalisations concrètes	18
Tableau 3 La phase d'analyse et de capitalisation.....	25
Photo 1 Site pilote du modèle « Gah Kèssè » à Tchatchou	vii
Photo 2 Bétail au point d'eau.....	2
Photo 3 La collecte de lait	3
Photo 4 Marché du bétail à Tchatchou	8
Photo 5 Marché du bétail à Tchatchou	8
Photo 6 Atelier de validation du modèle théorique en avril 2022.....	17
Photo 7 Une femme bénéficiant des ouvrages hydrauliques	24
Photo 8 Des ouvrages hydrauliques à Tchatchou.....	24
Photo 9 Atelier technique afin de discuter des expériences de mise en œuvre en 07/2023..	26
Photo 10 Visite du Haut-commissaire et des représentants de l'Ambassade de l'Allemagne à Tchatchou en avril 2023	36
Photo 11 Activités culturelles au village.....	37
Photo 12 Champs aménagés	40

Abréviations

ADC	Attestation de détention coutumière
ADECOB	Association de développement des communes du Borgou
ANAEMPR	Agence nationale de l'eau potable en milieu rural
ANDF	Agence nationale du domaine et du foncier
ATDA/CeC	Agence territoriale de développement agricole/ Cellule communale
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CoGeF	Commission de gestion foncière
COSO	Projet de cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée
DCAIFE	Direction du conseil agricole, des innovations et de la formation entrepreneuriale
DDC	Direction du développement et de la Coopération
DDAEP	Direction départementale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
DE	Direction de l'élevage
DLROPEA	Direction de la législation rurale et de l'appui aux organisations et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole
DPV	Direction de la protection des végétaux
GDT	Gestion durable des terres
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - Coopération allemande
GPS	Global Positioning System
HCSE	Haut-commissaire à la sédentarisation des éleveurs
ILGF	Institutions locales de gestion foncière
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCVDD	Ministère du cadre de vie et du développement durable
MDGL	Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale
MEF	Ministère de l'économie et des finances
PAIE-COSO	Programme d'appui aux initiatives dans le secteur de l'élevage et à la cohésion sociale
PDC	Plan de développement communal
PEAS	Poste d'eau autonome solaire
PFPMH	Pompes à motricité humaine
PFR	Plan foncier rural
PIB	Produit intérieur brut
ProPFR	Promotion d'une politique foncière responsable
ProSER	Projet de sédentarisation des éleveurs de ruminants
PTF	Partenaire technique et financier
RNA	Recensement national d'agriculture
SDAC	Schéma directeur d'aménagement de la commune
SIG	Système d'information géographique
SVGF	Section villageoise de gestion foncière

Remerciements

Le modèle de gestion agropastorale dont fait l'objet le présent manuel a été conçu sur la base d'enquêtes de terrain et d'analyses statistiques menées par le Projet global de la promotion d'une politique foncière responsable (ProPFR) et du module pays Bénin, dans le département du Borgou, en République du Bénin. Connue d'abord sous le nom de « Nexus », le modèle a été désigné par les acteurs locaux sous le nom de « Gah Késsè », ce qui signifie « nouveau campement » au sens propre, suivant une combinaison des langues des deux peuples qui vivent dans la zone (Bariba et Peulh). Le modèle théorique a été validé lors d'un atelier national en avril 2022. Il a été piloté par le ProPFR et ses partenaires, dans une grappe de seize (16) campements, dans le village administratif de Tchatchou de la commune de Tchaourou, pendant une dizaine de mois entre les années 2022 et 2023.

Les caractéristiques du modèle, ses phases et étapes de mise en œuvre, et les expériences acquises, qui sont documentées ici, relèvent des conceptions et des actions communes entreprises par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet-pilote. Ce manuel a fait l'objet de finalisation, au cours d'un atelier technique, organisé à Dassa, les 5 et 6 juillet 2023, avant qu'il a été revu et validé par la GIZ sous sa forme actuelle.

Les auteurs adressent leur sincère gratitude à tous les acteurs impliqués dans le processus pour leurs fructueuses contributions.

Résumé

Le modèle Nexus « Gah Késsè » est une approche holistique visant à améliorer localement les conditions de vie des populations agropastorales. Le modèle a été conçu, testé et analysé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) au sein du Projet global de la promotion d'une politique foncière responsable (ProPFR) et du module pays Bénin.

Le modèle a été expérimenté dans un contexte où le Bénin fait face à d'importants défis dans le secteur agropastoral. La croissance de la population, l'urgence climatique, l'augmentation du cheptel, le développement des cultures de rente et la dégradation des sols réduisent la disponibilité des espaces pastoraux. Ensuite, la pression foncière, l'individualisation de la propriété des terres et le non-respect des couloirs de passage créent des difficultés d'accès aux zones de pâturage et aux infrastructures agropastorales. C'est une situation qui génère des conflits entre agriculteurs et éleveurs, posant d'importants défis organisationnels et institutionnels. Au-delà de tout, la situation d'insécurité aux frontières constitue une contrainte majeure pour le pastoralisme transhumant. Face à tous ces défis, les orientations politiques béninoises se sont inscrites dans une dynamique de réduction progressive de la mobilité du bétail sur des grandes distances, tout en assurant la satisfaction des besoins des éleveurs en eau et en fourrage.

Pour y arriver, le modèle Nexus « Gah Késsè » repose sur la réalisation d'un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- Rendre disponible des pâturages et des points d'eau à proximité des éleveurs,
- Soutenir les systèmes de production agropastorale en renforçant les complémentarités entre l'agriculture et l'élevage,
- Générer des revenus supplémentaires,
- Disposer d'une gamme de services à proximité, et
- Consolider la cohésion sociale au sein des communautés locales.



Photo 1 Site pilote du modèle « Gah Késsè » à Tchatchou

Le modèle cherche à répondre à ces objectifs d'une manière progressive, en commençant par les considérations de production et en évoluant vers des activités économiques et socio-culturelles.

L'élaboration du modèle a impliqué l'identification d'un espace suffisamment grand permettant d'intensifier la production et de toucher une masse importante de population. Dans le site pilote, qui a été retenu à Tchatchou dans la commune de Tchaourou, dans le département du Borgou, cet espace correspond à une superficie de 20.000 hectares, regroupant quelques seize (16) campements existants, 5.300 habitants et 11.500 têtes de bovin. En mettant l'accent sur l'accès à l'eau, au fourrage et au maraîchage – des éléments primordiaux du point de vue de la production agropastorale – un modèle théorique en trois zones géographiques concentriques a émergé (Chapitre 2, Encadré 4).

Cette modélisation en zonage est accompagnée par des activités holistiques sur plusieurs aspects : institutions et gouvernance, foncier, société et culture, économie et chaînes de valeur, éducation, alimentation, et santé. La gestion agropastorale est communautaire en se fondant sur un dialogue continu, des prises de décision concertées et une coordination avec des autorités locales et communales. Une association agropastorale a été créée à cet effet au sein du site pilote.

Les activités pilotes ont été entreprises en **trois phases** :

- 1) La phase de préparation,
- 2) La phase des réalisations concrètes, et
- 3) La phase d'analyse/capitalisation.

Chaque phase est ensuite divisée en étapes pratiques et interconnectées.

Le ProPFR a mobilisé un grand nombre d'institutions et d'acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre du modèle dans le site pilote de Tchatchou. Les institutions gouvernementales et décentralisées, dont le Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs (HCSE), le Ministère de l'agriculture, d'élevage et de la pêche (MAEP), l'Association de développement des communes du Borgou (ADECOP) et la commune de Tchaourou, ont contribué au dialogue continue et apporté un soutien politique et technique. Les prestataires de service du ProPFR ont facilité le processus y compris la sensibilisation des communautés locales, l'aménagement des zones de gestion et la construction des ouvrages hydrauliques. L'association agropastorale (AAP), qui a été créée au sein du site pilote, a été responsable de la coordination, de la gestion et du pilotage de l'ensemble des activités à entreprendre dans le long-terme. Les organisations de la société civile ont contribué au partage des expériences et des informations, et à la mobilisation des communautés locales. Les partenaires techniques et financiers (PTFs), avec en tête la Coopération suisse (DDC - Direction du développement et de la Coopération-) se sont engagés pour assurer la durabilité et la réplique du modèle dans d'autres sites au Bénin. Quant aux universités et centres de recherche, ils continuent à mener des études sur l'agropastoralisme, évaluer les effets sur le long-terme et concevoir des modèles appropriés.

1 L'introduction

Le modèle de gestion agropastorale Nexus « Gah Kêssê », présenté dans ce manuel, vise à améliorer les conditions de vie des populations agropastorales à travers le renforcement des facteurs de production, la création des opportunités économiques et l'intégration socio-culturelle des éleveurs au niveau local. Il s'inscrit dans la même dynamique que les politiques agropastorales en vigueur au Bénin dont la finalité est de réduire la mobilité du bétail sur des grandes distances.

Conçu et validé par les acteurs nationaux en avril 2022 et juillet 2023, le modèle a été piloté par le ProPFR et ses partenaires, dans le village administratif de Tchatchou de la commune de Tchaourou dans le Borgou au Bénin. Sur une période d'une dizaine de mois, entre les années 2022 et 2023, le projet-pilote a été mis en œuvre dans une zone constituée autour d'une grappe de seize (16) campements¹.

L'objectif de ce manuel est de faire connaître le modèle, à une audience intéressée par sa mise en œuvre. Il est articulé autour de six points qui se déclinent comme suit :

- Un aperçu du contexte national et régional sur l'agropastoralisme,
- Les caractéristiques et principes fondamentaux du modèle,
- Les phases et étapes de mise en œuvre du modèle,
- Les institutions et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du modèle,
- Les principaux acquis et expériences du projet-pilote, et
- Les leviers de réplique du modèle sur d'autres zones.

Ce manuel est destiné à plusieurs catégories **d'acteurs** parmi lesquels on peut noter :

- **Les acteurs locaux, décentralisés et déconcentrés** : qu'ils soient déjà impliqués dans la mise en œuvre du modèle « Gah Kêssê » ou en prennent connaissance, pour la première fois, ils y trouveront des indications pour les guider dans leurs activités, pour assurer la durabilité du modèle, et pour étendre son champ d'action. Ces mêmes acteurs pourront utiliser ce manuel pour répliquer le modèle dans d'autres localités de la commune de Tchaourou, d'autres communes du Borgou, et au-delà.
- **Les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers (PTFs)** intéressés à répliquer le modèle dans d'autres localités. Le manuel les guidera sur des principes à considérer et les actions à mettre en œuvre.
- **Les acteurs impliqués dans le suivi et l'évaluation de l'agropastoralisme** : Le manuel leur donnera des indications sur les aspects quantitatifs et qualitatifs à prendre en compte afin d'analyser le succès et les défis des approches différentes.

¹ Nous employons le mot « campement » dans ce manuel car il est couramment utilisé dans les langues locales au Bénin. Par exemple, le mot « Gah » veut dire campement en Bariba. Ce mot « campement » ne présente pas de préjugé ; il s'agit des groupements de ménages (avec autour de 1 à 10 ménages fondateurs) dont les constructions sont en dur et/ou en terre. Dans le Borgou, une partie de la population (femmes, jeunes et personnes âgées) des campements Peulhs sont sédentaires.

2 L'agropastoralisme dans le contexte national et régional

Le modèle « Gah Kèssè » a été expérimenté dans un contexte où le Bénin fait face à d'importants défis dans le secteur agropastoral. D'abord, la croissance de la population, combinée à l'urgence climatique, l'augmentation du cheptel et le développement des cultures de rente (notamment le coton), ont contribué à réduire la disponibilité des espaces pastoraux, dégrader les sols, et faire disparaître certaines espèces végétales. Ensuite, la pression foncière (liées à des pratiques agricoles éminemment extensives) et l'individualisation de la propriété des terres ont été des facteurs de fragilisation de l'accès des éleveurs aux pâturages et aux points d'eau. À côté de tout cela, le non-respect des couloirs de passage crée des difficultés d'accès aux zones de pâturage et aux infrastructures agropastorales. Avec la pression foncière, cette situation génère des conflits entre agriculteurs et éleveurs, posant d'importants défis organisationnels et institutionnels aux structures locales chargées de la gestion de l'espace agropastoral. Au-delà de tout, la situation d'insécurité aux frontières constitue une contrainte majeure pour le pastoralisme transhumant.

Face à ces défis, les orientations des politiques nationales se sont inscrites dans une dynamique de réduction progressive de la mobilité du bétail. Cela est consacré dans les dispositions de la loi N° 2018-20 du 23 avril 2019, portant sur le Code pastoral en République du Bénin et ses décrets d'applications. De même, le Gouvernement béninois a adopté en conseil des Ministres, le mercredi 11 décembre 2019, un nouveau plan de gestion de la transhumance qui interdit la transhumance transfrontalière et régule la transhumance au sein du pays. En outre, les dispositions du décret N°2021-316 du 16 juin 2021 portant sur la création d'un poste de Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs (HCSE) ² s'inscrit également dans cette dynamique. On inscrira également dans cet ordre d'idée, les dispositions du décret N° 2023-303 du 07 juin 2023 portant sur les modalités d'exercice de la veille pastorale, l'interdiction de la transhumance nationale et la régulation du déplacement des troupeaux entre communes. En plus de ces évolutions politiques, l'implication des ministères en charge de l'intérieur et de la défense nationale, dans la gestion du pastoralisme, met en exergue le souci de l'État d'en juguler les effets néfastes.



Photo 2 Bétail au point d'eau

² Rattaché à la présidence de la République, le Haut-Commissaire a des responsabilités qui s'articulent notamment autour de la sédentarisation des éleveurs et de la cohabitation harmonieuse entre éleveurs et agriculteurs.

Cette situation fait poser des questions qu'on peut regrouper comme suit :

- Comment intensifier l'élevage, tout en faisant face aux implications sur les espaces agropastoraux, qu'ils soient d'ordre économique, socio-culturel et environnemental ?
- Comment soutenir les systèmes de production agropastorale pour qu'ils puissent générer des revenus conséquents, renforcer la complémentarité entre agriculteurs et éleveurs, et consolider la cohésion sociale ?
- Quelles solutions locales sont adaptées aux changements de gouvernance, de gestion et d'aménagement que les politiques nationales cherchent à introduire au sein des espaces agropastoraux ?
- Quelle contribution un mode de gestion adaptée peut-il apporter, en termes de résilience, face aux défis du changement climatique ?
- Comment mettre en place des pistes de cohabitation paisible entre les communautés et leurs modes de vie, tout en développant des activités communes pour de véritables échanges socio-économiques ?

Le modèle « Gah Késsê » cherche à répondre à ces questions.

2.1 Les prérequis à prendre en compte dans le secteur de l'agropastoralisme

Travailler dans le secteur agropastoral nécessite de prendre en compte les besoins variés auxquels le pastoralisme répond et que Nugteren et Le Côme (2016)³ relèvent comme suit :

- **Production** : lait, fromage, viande et peaux ;
- **Économie** : emploi, commerce, épargne, prêt, et dons et legs lors des cérémonies ;
- **Capital social et culturel** : liens sociaux, pratiques culturelles, tabous, savoir-faire et transmission ; et
- **Services** : fumier pour des champs, traction animale et transport.



Photo 3 La collecte de lait

Il faut également considérer les complémentarités entre les agriculteurs et les éleveurs qui peuvent correspondre à des groupes socio-culturels différents. Dans le cas du Borgou, les agriculteurs sont en majorité des Baribas, alors que les éleveurs sont des Peulhs. Pour ces éleveurs, le bétail est un signe de richesse et un facteur socio-culturel ; l'animal est un partenaire de vie contribuant à leur épanouissement. De ce fait, il leur faut des troupeaux sains dans des espaces pastoraux apaisés et productifs.

Cependant l'évolution des systèmes et des techniques de production a converti certains agriculteurs et éleveurs en agro-éleveurs. En effet, un nombre croissant d'agriculteurs a dû diversifier et compléter leurs activités par l'élevage et un certain nombre d'éleveurs ont commencé à cultiver des terres pour être indépendants des agriculteurs (Djenontin et al., 2003)⁴. Ces agro-éleveurs sédentarisés ont ensuite commencé à considérer des pâturages comme leur propriété privée rendant plus difficile l'accès des éleveurs à la vaine pâture constituée essentiellement des résidus de récolte.

³ Nugteren, H. et Le Côme, C. 2016. Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest. KIT et SNV

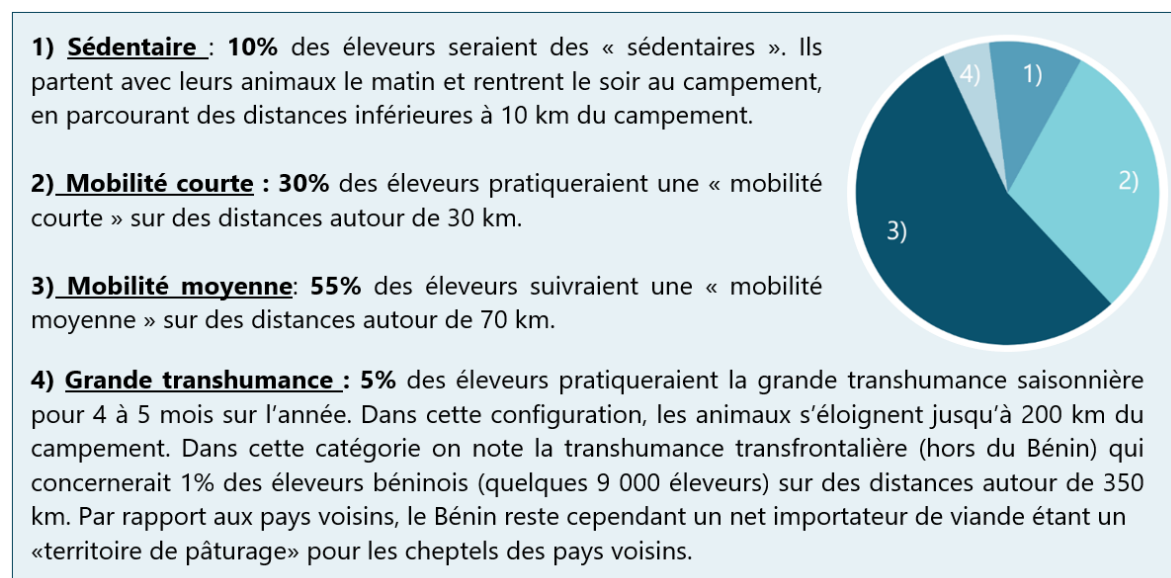
⁴ Djenontin, J.A., Amidou, M. et Baco, N.M. 2003. Diagnostic sur la gestion du troupeau : gestion des ressources pastorales dans l'Alibori et le Borgou. hal-00139178

On ne saurait aborder l'agropastoralisme, en faisant abstraction des enjeux fonciers. En effet, les systèmes traditionnels de gestion des espaces agropastoraux ont été caractérisés par une cohabitation et complémentarité entre agriculteurs et éleveurs. Les déplacements des animaux se faisaient sur des parcours naturels. On enregistrait peu de conflits de divagation. Cette situation s'expliquait par les liens de familiarité entre les Bariba (agriculteurs) et Peulhs (éleveurs), et l'abondance des ressources pastorales. Les agriculteurs bénéficiaient du fumier du bétail et les éleveurs des résidus agricoles (par exemple la graine de coton en poudre douce - *douto*) pour l'alimentation du bétail. Au fil des années, cette cohabitation est de plus en plus marquée par des conflits dus au non-respect des parcours pastoraux par les agriculteurs, l'opposition à la mobilité et à l'accès des éleveurs aux pâturages, et par la divagation des animaux qui créent des dégâts dans les champs. La croissance démographique, l'augmentation du cheptel et le développement des cultures de rente, notamment le coton et l'anacarde, ont réduit la disponibilité des espaces pastoraux et exacerbé ces conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Borgou.

2.2 La mobilité des éleveurs

La mobilité est au cœur des pratiques pastorales qui sont fondées sur « l'exploitation itinérante des ressources naturelles par l'élevage d'animaux domestiques à la mobilité variable » (Nugteren et Le Côme, 2016 p.14)⁵. Dans cette configuration, la mobilité des éleveurs est une stratégie de gestion de l'espace, un moyen d'accès aux ressources et aux marchés, une garantie de santé animale, et un mode de vie notamment chez les Peulhs.

La mobilité des éleveurs se présente sous plusieurs variantes. Elle peut être sur de longues distances, selon les saisons ou réduite au sein d'un territoire. Quelques personnes (femmes, jeunes et personnes âgées) ou toute la famille peut être sédentarisée. Les observations et enquêtes de terrain, menées par le ProPFR en 2021 et 2022, ont permis de schématiser la mobilité des éleveurs en quatre catégories (Encadré 1).



Encadré 1 La mobilité des éleveurs

⁵ Nugteren , H. et Le Côme, C. 2016. Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest. KIT et SNV

2.3 L'agriculture et l'élevage : secteurs-clés du développement local

Le secteur agricole, y compris l'élevage, joue un rôle prépondérant pour le développement local au Bénin. Les figures du recensement national d'agriculture (RNA) (Encadré 2) montrent que les activités liées à l'agriculture et à l'élevage (toutes espèces d'animaux comprises) se chevauchent au sein des ménages. Le Borgou est un des départements les plus peuplés en troupeaux, avec quelques 563.300 têtes de bovin. Selon les estimations du ProPFR, basées sur des enquêtes socio-fonciers et d'analyses cartographiques, il y aurait dans le Borgou plus de 1.200 campements Peulhs, avec une moyenne de 450 têtes de bovins par campement.

Actifs agricoles au Bénin : 2.328.800 personnes

Éleveurs au Bénin : 823.100 personnes (6,7% de la population totale)

Ménages agricoles au Bénin : 926.500 ménages dont 886.368 pratiquent la production végétale et 606.100 participent à la production animale. Pour quelques 136.000 éleveurs de bovins.

Ménages agricoles au Borgou : 89.870 ménages dont 89.451 pratiquent la production végétale et 58.741 participent à la production animale. 36.300 paysans du Borgou sont éleveurs de bovins.

Cheptel national : 1,77 millions de têtes de bovin

Cheptel au Borgou : 563.283 têtes de bovin (pour 26% des éleveurs bovins du Bénin).

Encadré 2 Des chiffres clés du recensement national d'agriculture (RNA) de 2021

La filière élevage est soutenue par des infrastructures et services pastoraux. Par exemple, chaque commune partenaire du ProPFR dans le Borgou (Bembèrèkè, Kalalé, N'Dali, Sinendé et Tchaourou) dispose d'un ou plusieurs marchés de bétail, d'abattoirs, de boucheries, de services vétérinaires et de points de vaccination. Selon les enquêtes de terrain du ProPFR, quelques 20 à 300 têtes sont vendues en moyenne, chaque jour, à des prix oscillants entre 80.000 et 400.000 CFA, en fonction de la taille du marché et de l'animal. Les marchés collectent des taxes de développement local (autour de 2.000 CFA par bovin) partagées entre le comité de gestion du marché, la commune et (parfois) quelques intermédiaires. Les acteurs du marché affirment que des actions et mesures sont en cours pour revoir leur organisation afin que les marchés génèrent davantage de recettes pour les communes.

Même si l'élevage est un secteur majeur, surtout dans le Borgou, sa contribution à la richesse nationale reste modeste ayant été autour de 17,2% du produit intérieur brut (PIB) agricole en 2009 contre 44% dans les autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao/Nepad, 2009 dans Kora Gounou, 2020⁶). Suivant les données de ANOPER (2014), qui datent cependant d'une dizaine d'années, l'investissement public dans le secteur agricole et d'élevage est faible ayant été de 3,2% des apports du secteur au PIB. En même temps les autres secteurs ont bénéficié des investissements à hauteur de 20,5% de leurs apports au PIB (ANOPER 2014 dans Kora Gounou, 2020). Kora Gounou (2020) a ainsi conclu de ces observations que les systèmes d'élevage évoluent « vers une réduction de la taille des cheptels, une modification des espèces et une intensification de la production ».

⁶ Kora Gounou, M. 2020. Analyse des déterminants des systèmes d'élevages bovins des communes de Kalalé et de Gogounou. Consulté le 23.03.2022 à https://www.agrimaroc.org/index.php/Actes_IAPH2/article/view/819/1153

3 Le modèle théorique de la gestion agropastorale

Le modèle de gestion agropastorale « Gah Kêssê » vise à soutenir, d'une manière holistique, les systèmes agropastoraux localement, en compensant les pertes liées à la réduction de la mobilité (Encadré 3). Il repose sur l'hypothèse suivant laquelle, en proposant (grâce à des investissements et à un mode de gestion communautaire concerté) des nouvelles ressources (eau et fourrage) à proximité des campements, les éleveurs auront une incitation forte à abandonner une grande transhumance (pénible, éreintante) et de plus en plus exposée à des risques de sécurité (pour les hommes et les animaux). Ils devraient également dégager une capacité financière pour l'achat de compléments alimentaires et disposer d'une gamme de services à proximité (vétérinaires, marchés, éducation, santé, etc.). Dans ce cas de figure, la cohabitation avec des agriculteurs devient nécessaire. Cette situation invite alors à chercher des complémentarités entre l'agriculture et l'élevage, et appuyer l'intégration sociale des éleveurs. De même, la sécurisation des espaces agropastoraux devient une considération centrale. Le modèle permet d'adresser ces objectifs d'une manière progressive, en commençant par les considérations de production et en évoluant vers des activités économiques et socio-culturelles.



Encadré 3 Les objectifs du modèle « Gah Kêssê »

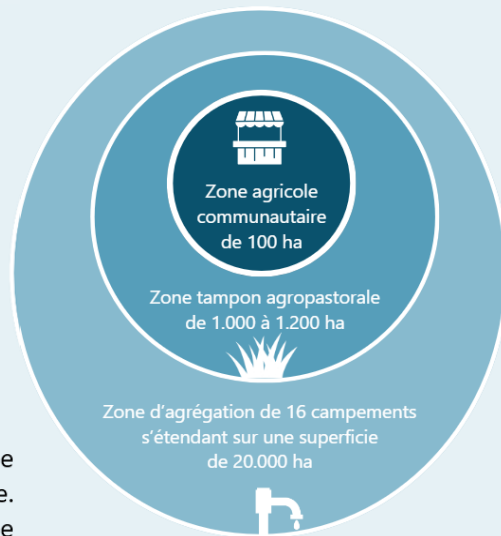
Selon les enquêtes socio-fonciers et calculs statistiques du ProPFR, il serait possible d'abandonner la grande transhumance qui concernerait quelques 4% des éleveurs, sans causer un surpâturage. En contrepartie, il faudrait réaliser des investissements pour la disponibilité de l'eau et du fourrage. Par exemple, le pâturage « perdu » par l'abandon de la grande transhumance (25% du pâturage) serait compensé par la production de 8.600 tonnes de matière sèche localement. Cet abandon de la grande transhumance (grâce au mode de gestion « Gah Kêssê ») sera une première étape vers une intensification de l'élevage, avant une réduction de la mobilité moyenne (± 70 km). (Encadré 1)

En se fondant sur des enquêtes de terrain, analyses statistiques et observations cartographiques, il s'est ensuite agi d'identifier un espace permettant d'intensifier la production et de toucher une masse importante de population. Dans le site pilote qui a été retenu à Tchatchou dans la commune de Tchaourou, cet espace correspond à une superficie estimée de 20.000 hectares, regroupant quelques seize (16) campements existants. Nous y avons compté 5.313 habitants (dont 2.837 femmes, et 1.671 femmes âgées de plus de 16 ans) et 11.574 têtes de bovin. Au sein de cette grappe de campements, les actions pilotes mettaient l'accent sur trois éléments primordiaux du point de vue de la production agropastorale : le maraîchage, le fourrage et l'eau. De cela, un modèle en trois zones géographiques concentriques a émergé (Encadré 4) :

Une zone agricole communautaire de 100 ha au milieu de la grappe de campements. Les communautés y pratiquent la Gestion durable des terres (GDT). Elles y entreprennent le maraîchage pour satisfaire leurs besoins mais aussi vendre des produits de contre-saison sur le marché. Les champs y ont été aménagés et sont gérés par des femmes et jeunes. L'objectif a été de délimiter des champs au centre de la grappe des 16 campements, dans le but de favoriser des distances raisonnables entre les champs et les habitations. Cette zone dispose de deux forages à motricité humaine.

Une zone tampon agropastorale de 1.000 à 1.200 ha, pour la production intensive d'essences fourragères. Cette zone se situe autour de la zone agricole communautaire. L'objectif est d'y produire quelques 8.600 tonnes de matières sèches de fourrage, afin de compenser une grande transhumance destinée à être abandonnée.

Une zone d'agrégation de 16 campements s'étendant sur une superficie de 20.000 ha, bénéficiant de 16 forages et 16 abreuvoirs. Certains forages sont dotés de châteaux d'eau à énergie solaire, d'autres disposent de pompes à motricité humaine. Tous ces forages disposent d'abreuvoirs pour le bétail. Les points d'eau sont utilisés pour des besoins d'élevage et d'agriculture des ménages. Des contributions pour les différents usages seront mises en place. L'objectif atteint est d'avoir accès à 250m³ d'eau par jour sur l'ensemble d'un module « Gah Késsê ».



Encadré 4 Modèle théorique en trois zones

Le ProPFR a ensuite accompagné cette modélisation par des activités holistiques sur plusieurs aspects : institutions et gouvernance, foncier, société et culture, économie et chaînes de valeur, alimentation et santé. Elles guident les actions à entreprendre sur le long-terme, parallèlement à la réalisation des ouvrages hydrauliques et à l'aménagement des champs et des infrastructures agropastorales.

Les zones de gestion et les infrastructures agropastorales s'adaptent aux configurations de l'espace mais nécessitent cependant l'identification des parcelles disponibles. Quant aux activités holistiques, elles considèrent les modes de vie des communautés locales. En aucun cas, le modèle cherche à déplacer des populations ou introduire des changements brusques. Dans son ensemble, il met l'accent sur des complémentarités entre éleveurs et agriculteurs entre qui des formes d'entraide existent déjà.

Par exemple, les agriculteurs donnent des céréales et des résidus de récoltes aux éleveurs qui en retour fournissent du lait et du fumier, et offrent un apport en traction animale qui aide dans les travaux agricoles. Des contrats de parcage existent aussi entre agriculteurs et éleveurs où les premiers confient leurs animaux aux soins des derniers. De plus, plusieurs agriculteurs ont adopté des pratiques d'élevage et nombreux éleveurs cultivent la terre. Le rapprochement des communautés peut ensuite se passer à travers des marchés, des activités économiques, des écoles, des actions communales de sensibilisation à travers des radios locales, et des fêtes communes. De même, les actions entreprises envers un groupe d'acteurs devraient bénéficier à l'autre groupe. L'objectif est de renforcer les liens de confiance pour favoriser la paix et la cohésion sociale au niveau local.



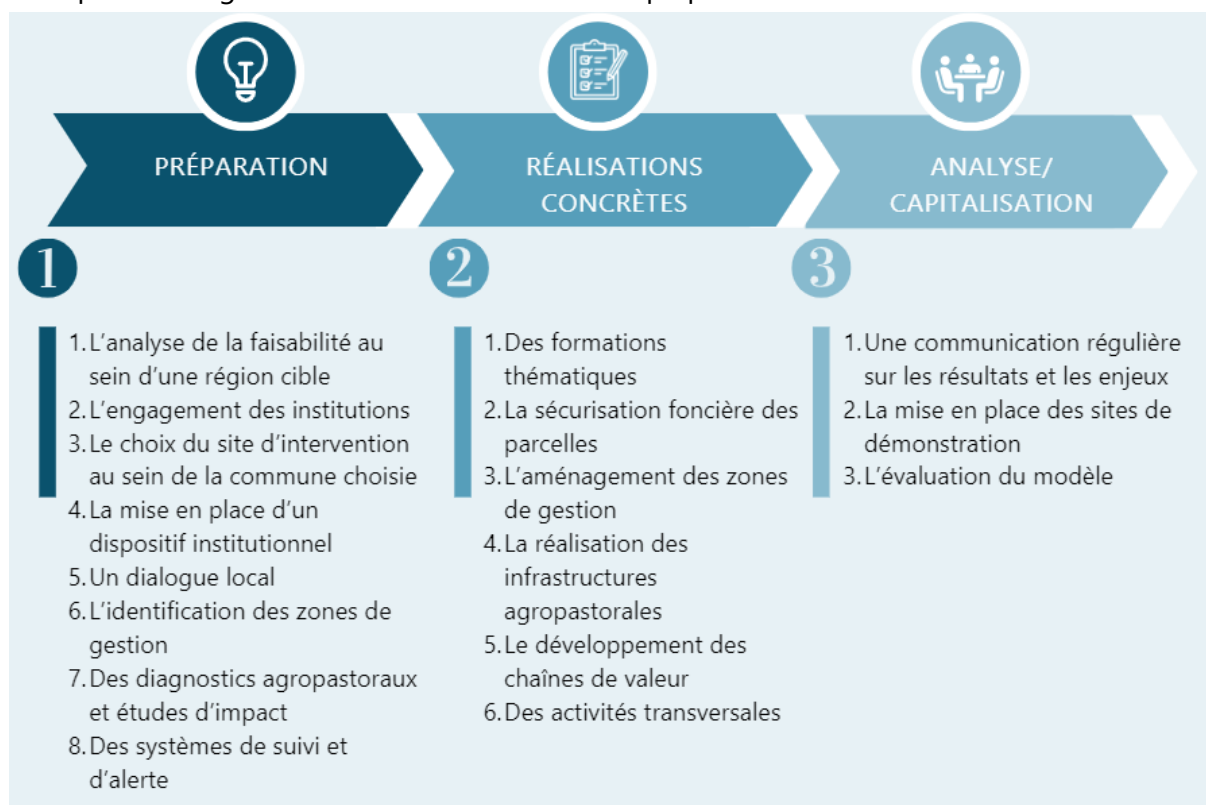
Photo 4 Marché du bétail à Tchatchou



Photo 5 Marché du bétail à Tchatchou

4 Les phases et étapes de mise en œuvre

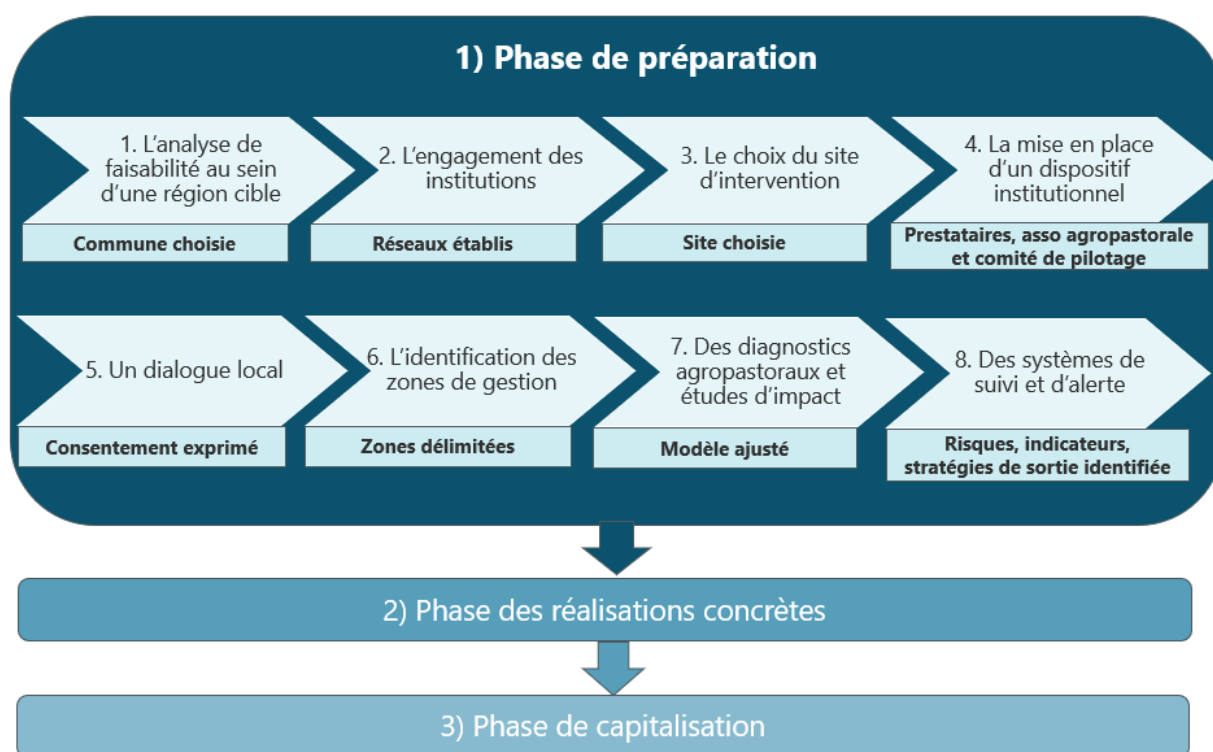
La mise en œuvre du modèle est divisée en trois phases (préparation, réalisations concrètes et capitalisation) (Encadré 5). Nous parcourons ici ces phases et leurs étapes. Cette présentation relève les leçons apprises, en introduisant une version améliorée des activités réellement entreprises. Elle guidera tout acteur souhaitant répliquer le modèle dans d'autres zones.



Encadré 5 Les phases de mise en œuvre du modèle

4.1 La phase de préparation

La phase de préparation comprend huit étapes à prendre en compte, avant de s'engager dans la phase des réalisations concrètes sur le terrain (Encadré 6). Cette phase est cruciale pour assurer des bonnes bases à la mise en œuvre et l'appropriation du modèle par des autorités et communautés locales. Le tableau 1 synthétise les acteurs impliqués et les méthodes de travail entreprises.



Encadré 6 La phase de préparation et ses étapes

Institution/ acteur responsable	Partenaires	Méthodes	Durée
Facilitateur du processus (par exemple un PTF, une agence gouvernementale, une organisation employée par le PTF, une structure intercommunale ou une commune)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministères ▪ Département ▪ Structure intercommunale ▪ Communes ▪ Chefs d'arrondissement ▪ Chefs de villages ▪ Prestataires de services ▪ Société civile locale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visites de terrain ▪ Observations ▪ Entretiens ▪ Analyses statistiques ▪ Cartographie ▪ Réunions et ateliers ▪ Formations ▪ Négociations 	6 mois

Tableau 1 La phase de préparation

Étape 1 : L'analyse de la faisabilité du modèle au sein d'une région cible

La faisabilité du modèle est d'abord analysée à l'aune d'une volonté politique visant à renforcer les systèmes agropastoraux existants par le dialogue et le respect des communautés locales. Ce soutien politique, au plus haut niveau, est nécessaire afin de mobiliser des fonds pour des investissements, soutenir les institutions déconcentrées et décentralisées, et capitaliser des apprentissages. Il est néanmoins possible, lors de la réplication du modèle, qu'une commune ou une structure intercommunale porte le projet, avec l'appui des services déconcentrés de l'état et en sollicitant des subventions du gouvernement ou des PTFs.

Si la volonté politique en faveur du modèle est confirmée, sa faisabilité est analysée au sein d'une région cible qui peut être une commune ou un groupement de communes. Elle passe par les activités suivantes :

- **Des entretiens et séances d'information avec des institutions et acteurs déconcentrés et décentralisés** afin de recueillir leurs visions sur le développement des systèmes agropastoraux.
- **Des analyses statistiques** afin de visualiser l'importance des systèmes agropastoraux pour le développement de la région cible (Encadré 7).
- **Des enquêtes quantitatives et qualitatives** dans la région cible, afin d'apprécier les caractéristiques des campements Peulhs, de la mobilité, des infrastructures et des services agropastoraux disponibles (Encadré 7).
- **Une consultation du Plan de développement communal (PDC) et du Schéma directeur d'aménagement de la commune (SDAC)** afin de s'instruire sur les objectifs et la disponibilité des zones de gestion.
- **La rédaction d'un rapport synthétique.**

Cette analyse permet de décider de se lancer ou non dans la mise en œuvre du modèle, ce qui passe par un choix concerté et bien argumenté de la commune d'intervention.

- Géographie naturelle
- Population
- Nombre de campements
- Rapprochement géographique de campements. Nombre de campements sur des espaces de 20 000 à 30 000 hectares afin de constituer une grappe
- Superficie totale
- Superficie de terres appartenant aux éleveurs
- Superficie de terres appartenant aux agriculteurs
- Superficie de terres communautaires
- Superficie de terres appartenant à la commune ou à l'Etat central
- Quantité de matière sèche/fourrage produite
- Disponibilité en eau pour les ménages et pour l'abreuvement du bétail. Points d'eau et nombre de forages et nombre de bétail
- Configurations de mobilité : sédentaire, mobilité courte, mobilité moyenne, grande transhumance, transhumance transfrontalière
- Disponibilité des infrastructures et services agropastoraux (couloirs de passage, marchés, abattoirs, vétérinaires, etc.)
- Disponibilité d'autres infrastructures et services (routes, écoles, centres de santé)
- Filières et revenus des agropasteurs (hommes, femmes, jeunes)
- Nombre de conflits fonciers et agropastoraux sur les cinq dernières années

Encadré 7 Des éléments d'analyse et d'enquête vis-à-vis la zone cible

Étape 2 : L'engagement des institutions et acteurs déconcentrés et décentralisés

Une fois une commune d'intervention trouvée, il est convenu de s'engager avec les institutions et acteurs déconcentrés et décentralisés afin d'établir un réseau de soutien. Les activités qui concourent à la réalisation de cette étape se déclinent comme suit :

- **L'identification, l'établissement et le maintien d'un réseau d'acteurs** parmi lesquels se trouvent : les services déconcentrés de l'état (notamment ceux en charge de l'eau, du foncier, de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles), les structures intercommunales, les Maires, les adjoints au Maire, les services techniques des mairies (notamment les services en charge de l'eau, du foncier, de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles), les chefs d'arrondissement, les chefs de villages, et les structures responsables de la médiation et de la gestion des conflits fonciers (Commission de gestion foncière (CoGeF) et section villageoise de gestion foncière (SVGF), et les organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et d'agriculteurs.
- **L'organisation des sessions de formation à ces acteurs** afin de parcourir : les principes du modèle, les étapes de sa mise en œuvre, les considérations principales à prendre en compte, les risques auxquels ils peuvent faire face, les mesures d'accompagnement à prévoir, et le suivi attendu de chaque acteur.
- **Maintien d'un dialogue continue entre les acteurs.**

Étape 3 : Le choix du site d'intervention au sein de la commune

À cette étape, les activités à mener se présentent comme suit :

- **L'identification à travers un système d'information géographique (SIG) des sites d'intervention possibles.**
- **La cartographie exhaustive des campements** au sein de ces sites.
- **L'étude des analyses de faisabilité vis-à-vis ces sites.**
- **Le choix d'un site** au sein de la commune-cible, en s'appuyant sur les résultats des analyses de faisabilité et la cartographie précise des campements.

Étape 4 : La mise en place d'un dispositif institutionnel pour porter le processus de mise en œuvre

En plus des institutions et acteurs déconcentrés et décentralisés, la mise en œuvre du modèle est portée par un nombre de structures parmi lesquels on retrouve : des prestataires de service, une association agropastorale et un comité de pilotage. L'opérationnalisation de cette étape se décline ainsi qu'il suit :

- **La préparation des termes de références et des cahiers de charge des prestataires de service** (Annexe 1), le lancement des appels d'offres, la sélection des prestataires, le suivi des performances, l'exécution des paiements et la clôture des contrats. Les prestataires sélectionnés doivent rassembler des équipes pluridisciplinaires avec une bonne connaissance des situations locales. Ils agissent comme des facilitateurs déléguant leurs responsabilités petit-à-petit à l'association agropastorale. Pour cela, leur implication est forte au début, mais se réduit avec le temps, afin d'accompagner les communautés locales et d'approfondir la portée holistique du modèle.
- **La mise en place d'un comité de pilotage** dont le rôle est de veiller sur la mise en œuvre du modèle. Il sert d'une plateforme de dialogue sur les approches à adopter, le

progrès réalisé, les ajustements à faire, et le suivi et l'évaluation. Ce comité compte parmi ses membres : la structure intercommunale, la mairie, la Police, les services techniques déconcentrés (notamment ceux en charge de l'eau, du foncier, de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles), les associations d'éleveurs, les associations d'agriculteurs, les coopératives, les associations de femmes, les institutions locales de gestion foncière (CoGeF, SVGF), les universités, les centres de recherche, etc.

- **La mise en place ou la consolidation d'une association agropastorale** chargée de la coordination, de la gestion et de la gouvernance des activités à entreprendre au sein du site. Elle est en contact direct avec la population, jouant un rôle-clé dans la vulgarisation du modèle. L'association se charge aussi des petites tâches d'entretien et de réparation des infrastructures agropastorales, en formant par exemple des jeunes pour le faire. La médiation et la gestion des conflits fonciers sont assurées par des institutions locales de gestion foncière (CoGeF et SVGF) et des liens de coordination devraient être établis avec eux. Cette sous-étape se met en œuvre en passant par :
 - > L'identification des représentants au sein de chaque campement, la création de la structure légale, l'élection du conseil d'administration, la définition du mandat et la rédaction de ses documents de base (notamment les statuts et règlements intérieurs précisant les modalités des adhésions/ cotisations).
 - > L'inscription de l'association à la Préfecture et l'organisation d'une assemblée générale constitutive.
 - > L'organisation d'une assemblée générale ordinaire (une fois l'an) et des assemblées générales extraordinaires selon les besoins.
 - > L'organisation de la réunion du conseil d'administration, environ un fois par trimestre.
 - > La constitution des commissions de travail qui peuvent porter sur : la gestion et gouvernance des infrastructures agropastorales, la prévention et gestion des conflits, l'éducation, santé et culture, et les activités économiques.
 - > La formation des membres de l'association agropastorale sur leurs rôles et responsabilités (Encadré 8).

La formation de l'association agropastorale prend en compte les aspects ci-après :

- Le contrôle de l'accès aux infrastructures agropastorales, jardins de case, champs de GDT et champs de fourrage ainsi que l'assurance de leur bon usage. L'association devrait mettre en place une politique de gestion des infrastructures et des champs, en relevant les responsabilités de chaque acteur, les règles de cogestion et les montants des cotisations à appliquer. Les stratégies de gestion devraient également intégrer l'importance de maintenir un équilibre environnemental.
- La gestion des troupeaux pour éviter des risques de surpâturage et de surconsommation de l'eau.
- La valorisation des déjections animales.
- L'exploitation entrepreneuriale des troupeaux et la gestion des campements comme des unités de production viables.
- La gestion transparente (des fonds), les modalités de bon fonctionnement d'une organisation associative et ses indicateurs de performance. L'objectif sera de dégager à terme, des surplus financiers permettant d'assurer le renouvellement et l'entretien des infrastructures agropastorales, et de développer des activités complémentaires sur des fonds propres de l'association.
- L'intégration des femmes et jeunes dans les processus de gestion et de gouvernance.

Encadré 8 Les domaines de responsabilité de l'association agropastorale

Étape 5 : Un dialogue sur le modèle au sein de la communauté locale

Pour que le modèle soit mis en œuvre sur le site choisi, les autorités et les représentants des communautés locales doivent donner leur accord préalable sans lequel il n'est pas recommandé d'aller en avant. Pour y parvenir, les activités à mener portent sur les axes suivants :

- **La mobilisation sociale au sein du site** passe par deux actions phares :
 - › L'organisation d'une campagne d'information et des sessions de dialogue afin de sensibiliser les communautés locales sur le modèle, les activités et les étapes de sa mise en œuvre, les questions agropastorales et foncières, et les considérations de cohésion sociale et de vivre ensemble. Il est nécessaire de discuter aussi des avantages, des enjeux et des risques liés au modèle, de répondre à toutes les questions ouvertes, de faciliter le règlement des différences, notamment entre éleveurs et agriculteurs, et de partager des expériences entre eux.
 - › L'organisation des réunions spécifiques avec des femmes, jeunes et groupes vulnérables afin d'intégrer leurs considérations.
- **Des concertations, des descentes communes sur le terrain, des négociations et la validation des zones de gestion auprès des autorités locales** afin de dégager et délimiter des zones potentielles et confirmer leurs critères de sélection (Encadré 9).

Rôle des autorités locales/ traditionnelles

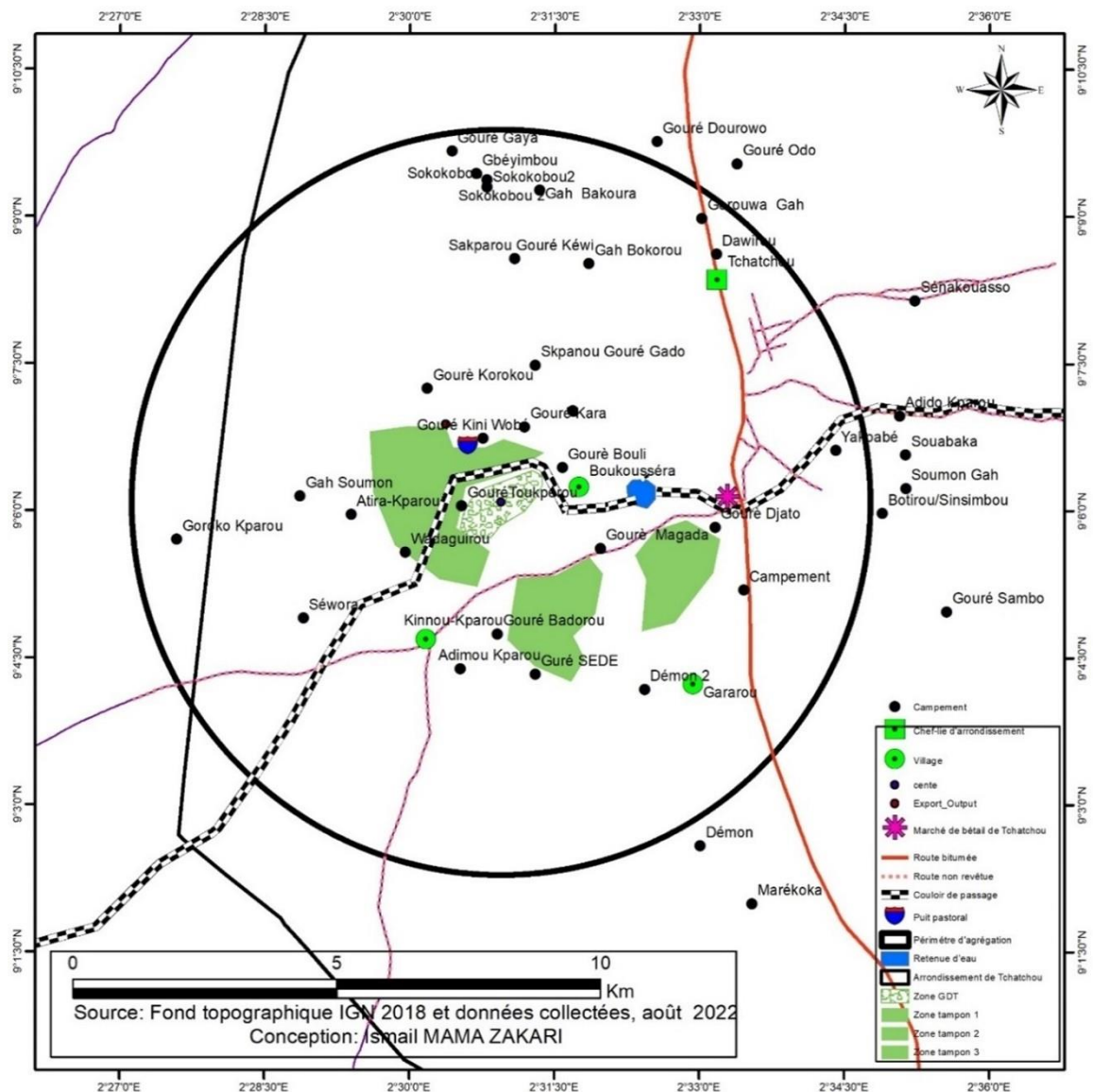
En général, les chefs de villages et les chefs de terres disposent des connaissances fines sur la géographie des lieux et leurs caractéristiques socio-culturelles. Ils veillent souvent à leur gouvernance et peuvent renseigner sur leur appropriation par les communautés. Par exemple, à Tchatchou il a fallu chercher le consentement du roi avant de pouvoir procéder à la délimitation des zones appropriées.

Encadré 9 L'accord des autorités locales

Étape 6 : L'identification et la délimitation des zones de gestion et des parcelles pour des ouvrages hydrauliques au sein du site d'intervention

A cette étape, il s'agit d'identifier et de délimiter les trois zones de gestion (zone agricole communautaire, zone tampon, zone d'agrégation) (Carte 1) au sein du site choisi, en coordination étroite avec les prestataires de service, les acteurs municipaux, le chef d'arrondissement, les chefs de villages, les chefs de terres et l'association agropastorale. Cela se fera à travers les actions ci-dessous :

- **Une cartographie précise** des éléments naturels du site et un recensement exact des campements avec leurs caractéristiques. Plusieurs points de GPS (Global Positioning System) sont pris lors des descentes sur le terrain.
- **Le recensement exhaustif des parcelles** comprend leur géoréférencement et cartographie, l'enregistrement des informations sur leurs statuts fonciers et utilisation actuelle, et l'identification des propriétaires et occupants légitimes.
- **L'identification et la cartographie de la zone agricole communautaire, de la zone tampon et de la zone d'agrégation.** Ces zones sont parcourues sur le terrain et des points de GPS sont pris pour leur délimitation. La cartographie est validée à travers des concertations et des négociations avec les acteurs-clés.



Carte 1 La délimitation des zones de gestion et du site d'intervention à Tchatchou
 Les superficies des zones pré-identifiées sur la carte sont les suivantes : Zone d'agriculture communautaire: 106 ha ; Zone tampon : 1004 ha. Elle est composée de trois espaces entrecoupés de 524 ha, de 266 ha et de 214 ha ; Zone d'agrégation : 14 290 ha

C'est aussi à ce niveau que, les prestataires de service définissent le nombre des ouvrages hydrauliques à réaliser, leur densité et leurs emplacements exacts. Cela se fait par :

- **L'identification de tous les forages et points d'eau existants** dans la commune et le site d'intervention.
- **L'analyse de l'utilisation, de la fréquentation, du débit, des prix et des règles de gestion** afin de mieux prévoir les besoins en forage, mettre en place des règles de gestion et définir des prix raisonnables de cession de l'eau, même pour les ménages les plus modestes.
- **Les prospections hydrologiques** afin de préciser la disponibilité et le débit de l'eau.
- **La définition du type, du nombre et de la densité nécessaire** aux ouvrages hydrauliques.
- **L'identification des emplacements précis** pour les ouvrages hydrauliques avec les autorités locales et l'association agropastorale, leur cartographie et leur marquage sur le terrain.

Étape 7 : Des diagnostics agropastoraux et des études d'impact pour comprendre les dynamiques du site d'intervention

A la suite de l'identification des zones de gestion, c'est le moment de réaliser :

- **Les diagnostics agropastoraux, économiques et socio-fonciers des campements** afin d'apprécier leurs caractéristiques. Des données quantitatives et qualitatives seront collectées afin de servir pour le suivi et l'évaluation du modèle.
- **Les analyses et études d'impact socio-environnementales** afin de considérer les effets des ouvrages hydrauliques et des zones de gestion. Il est souhaitable d'employer une institution spécialisée et indépendante. Ces analyses ne devraient pas être menées par les entreprises d'exécution. Le même prestataire peut ensuite suivre la réalisation des ouvrages hydrauliques. Cela passe par :
 - > L'évaluation des effets des aménagements sur la couverture végétale.
 - > L'investigation des effets et des bénéfices des infrastructures agropastorales sur l'environnement et les populations.
 - > L'analyse des aspects physiques du site, par un examen de la qualité du sol et une étude de la flore et de la faune afin d'orienter le choix des essences de GDT et de fourrage à utiliser.
- **L'ajustement du modèle au site et aux zones**, en fonction des résultats des diagnostics agropastoraux, des études d'impact et de faisabilité, et des attentes de la communauté.

Étape 8 : La mise en place des systèmes de suivi et d'alerte

Une réflexion sur les risques, les systèmes de suivi et d'alerte, et les stratégies de sortie est lancée avant le démarrage des activités sur le terrain. Ces systèmes sont mis à jour régulièrement. Cette étape s'articule autour des actions qui sont :

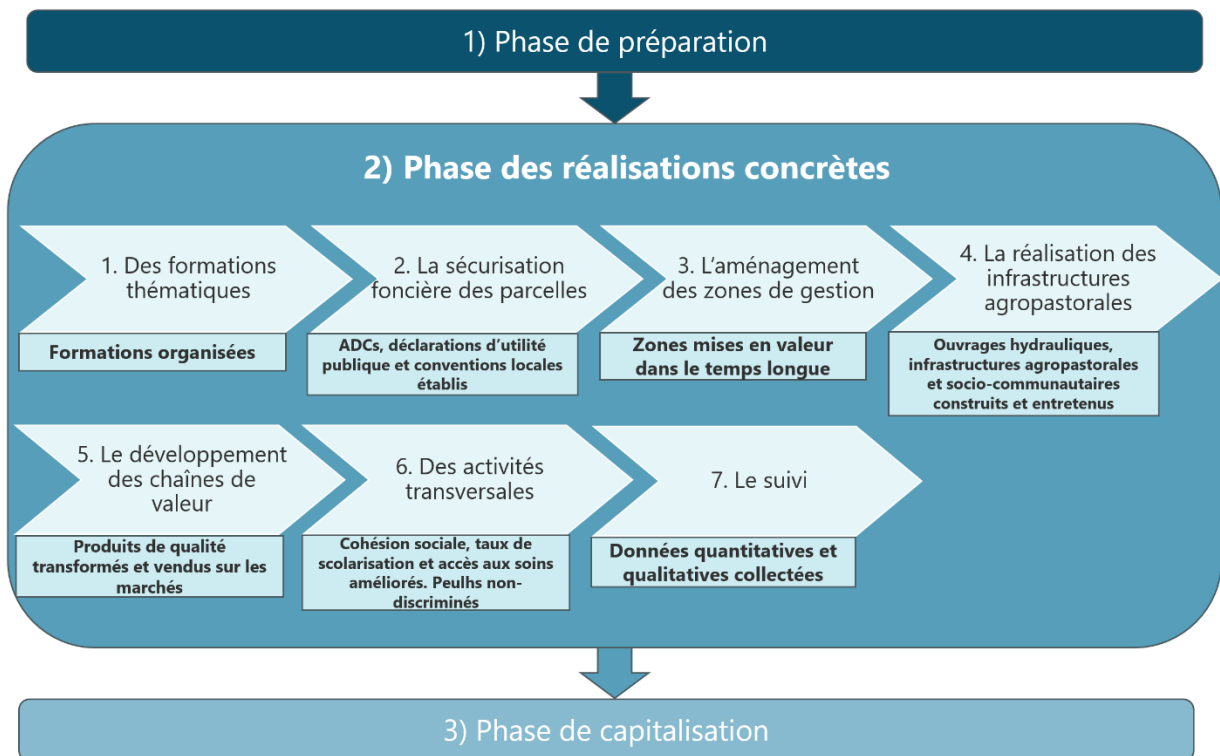
- **La définition des risques et des mesures de mitigation** : même si la mise en œuvre cherche à renforcer les systèmes agropastoraux existants dans une approche volontaire, en se basant sur des campements déjà sédentarisés, elle peut comporter des risques liés à la sécurité, aux conflits fonciers, l'élevage, l'agriculture, l'économie, l'environnement, la gouvernance et les aspects socio-culturels. Ces risques et leurs mesures de mitigation devraient être identifiés. (voir Annexe 2)
- **L'élaboration des systèmes de suivi** focalisés sur la mise en œuvre du modèle et les opérations des prestataires de service à travers :
 - > L'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (voir Annexe 3).
 - > La collecte de données lors des diagnostics agropastoraux, économiques et socio-fonciers des campements. Ces données permettent de s'informer sur les spécificités du site et peaufiner les indicateurs.
- **La mise en place d'un système d'alerte précoce sur les conflits fonciers et pastoraux** par les services techniques de la commune. Ce système permet aux autorités d'identifier des conflits, contribuer à leur résolution, suivre leur évolution dans le temps et ajuster des activités sur le terrain. Le système peut aussi considérer les conflits liés à la présence des éleveurs transhumants sur le territoire. (voir Annexe 4)
- **La définition des stratégies de sortie** afin de prévenir la transmission continue des connaissances à la communauté et la durabilité des investissements y compris leur amortissement.



Photo 6 Atelier de validation du modèle théorique en avril 2022

4.2 La phase des réalisations concrètes

La phase des réalisations concrètes comprend sept étapes qui se structurent autour des formations, de la sécurisation foncière, des travaux d'infrastructure agropastorales et d'aménagement des zones de gestion, du développement des chaînes de valeur, des activités transversales, et du suivi (Encadré 10). Cette phase devrait être entreprise sur un temps moyen afin de consolider les acquis et pouvoir observer les résultats lors de la phase suivante de capitalisation. Le tableau 2 synthétise les acteurs impliqués et les méthodes de travail entreprises.



Encadré 10 La phase des réalisations concrètes et ses étapes

Institution/ acteur responsable	Partenaires	Méthodes	Durée
Supervision : Facilitateur du processus Actions concrètes : Prestataires de service et Association agropastorale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure intercommunale ▪ Commune ▪ Chef d'arrondissement ▪ Chefs de villages ▪ Société civile locale ▪ Communautés locales ▪ Agriculteurs et éleveurs ▪ Femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation ▪ Formations ▪ Concertations et négociations ▪ Constructions ▪ Travaux d'aménagement ▪ Travaux agricoles et de récolte ▪ Planning de maintenance, de gestion et de vente ▪ Animations socio-culturelles 	Au moins deux saisons agricoles

Tableau 2 La phase des réalisations concrètes

Étape 1 : Des formations thématiques

Les formations thématiques ciblent toute la communauté locale sur une durée suffisamment longue (une ou deux saisons agricoles). Graduellement, elles devraient être conduites par l'association agropastorale, en s'appuyant sur une variété de supports (Encadré 11). Elles portent sur les aspects suivants :

- **Une formation initiale** focalisée sur les principes du modèle, les étapes de mise en œuvre, les considérations principales, les rôles des différents acteurs et institutions, les cadres politiques et législatifs nationaux sur le foncier et l'agropastoralisme, et les structures institutionnelles y afférentes.
- **Des formations approfondies** concentrées sur les activités centrales du modèle parmi lesquelles : la sécurisation foncière, l'installation des jardins de case, la GDT, la production fourragère, et la gestion et l'entretien des infrastructures agropastorales.
- **Des formations holistiques** abordant la gestion des conflits fonciers et agropastoraux (en lien avec la CoGeF, la SVGF et le système d'alerte précoce), la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs, la diversification des chaînes de valeur, l'accès aux marchés, les aspects socio-culturels, l'alimentation et la santé animales dont les compléments alimentaires (sel, pierre à lécher et tourteaux de coton), les bonnes pratiques de conduite des animaux, la scolarisation des enfants, les formations agropastorales, les organisations et les coopératives, la santé des personnes, etc.

Les formateurs peuvent utiliser des divers moyens de communication, dont les réunions communautaires, ateliers en petits groupes, démonstrations pratiques, pièces de théâtre, et projection de films et d'émissions dans des radios locales. Les formations pourraient être complétées par des fiches d'informations et des posters. Dans le cadre du projet-pilote de Tchatchou, des livrets d'information ont été rédigés, en Bariba et Fulfulde, sur la production fourragère, le fumier amélioré et la valorisation des résidus de récolte.

Encadré 11 Des supports de formation

Étape 2 : La sécurisation foncière des parcelles et infrastructures agropastorales

À cette étape, les parcelles des trois zones de gestion (zone agricole communautaire, zone tampon, zone d'agrégation) et les parcelles des infrastructures agropastorales, délimitées lors de la phase de préparation, devraient être sécurisées comme suit :

- **Des concertations et des négociations avec les propriétaires et les occupants légitimes des terres**, afin de trouver un accord sur la mise à disposition des parcelles à la communauté locale. A ce niveau, il faut prendre en compte que :
 - > La conduite des négociations devrait se faire en présence des autorités locales, des témoins et de l'ensemble des acteurs reliés aux parcelles concernées (épouses, enfants, fratries etc.) afin de mitiger toute revendication et appropriation ultérieure. La participation des instances locales de gestion foncière (CoGeF et SVGF) permet de régler des différences.
 - > La signature d'un procès-verbal décrivant les conditions de mise à disposition et les compensations possibles à prévoir. Les compensations prennent en compte la valeur économique de la terre mais aussi leur importance socio-culturelle. Elles considèrent la possibilité de jouissance en tant que membre de la communauté.
 - > La confirmation des délimitations de la zone d'agrégation avec les communautés voisines.
 - > La validation auprès des autorités villageoises et du conseil communal.
- **Le marquage des zones de gestion sur le terrain** en utilisant des matériaux locaux.
- **La formalisation des droits fonciers** sur les parcelles qui ont été identifiées et allouées pour les jardins de case, les cultures maraichères et fourragères, et les infrastructures agropastorales ainsi que leur inscription dans le patrimoine communautaire (Encadré 12). Les intervenants facilitent le processus de demande, de cartographie, de délimitation, de reconnaissance et de délivrance des actes fonciers sur les parcelles concernées. L'objectif est de consolider leur statut foncier et de réduire les possibilités de contestation à l'avenir.

- Les jardins de case, les zones d'agriculture communautaire et les parcelles des infrastructures agropastorales pourraient bénéficier des **Attestations de détention coutumière (ADC) au profit de la communauté ou toute autre personne propriétaire de ces terres**. Cela devrait se faire dans les dispositions prévues par la loi.
- Les femmes des campements sont associées à la gestion de ces parcelles.
- Les zones tampons de culture fourragère bénéficient des déclarations d'utilité publique et sont régulées par des **conventions locales** définissant les règles de gestion des espaces pastoraux. Ces conventions locales sont assorties de contrats-types pour la production de fourrage. Les jeunes des campements sont associés à leur gestion.
- Les couloirs de passage, notamment ceux allant au-delà du site, bénéficient des balisages et de la cartographie. **Les couloirs existants sont maintenus. Leur gestion peut être régie par des conventions locales.**
- Les zones de gestion sont ensuite inscrites dans des plans d'aménagement dont le Plan foncier rural (PFR), PDC et SDAC de la commune. Ainsi elles seront automatiquement prises en compte par toute initiative future. Ensuite, des actes intercommunaux peuvent être adoptés sur des zones qui chevauchent entre plusieurs communes.

Encadré 12 Des options de sécurisation foncière

Étape 3 : L'aménagement et mise en valeur des zones de gestion

L'aménagement des trois zones de gestion devrait suivre les exigences climatiques, environnementales, agropastorales et sociales du site d'intervention ainsi que le calendrier agricole. Les travaux agricoles et le creusement des forages peuvent commencer à la fin de la saison sèche. Les cultures ont besoin par la suite d'être entretenues. Après les récoltes, l'attention est tournée vers la gestion des stocks (quantitativement et qualitativement) et vers les ajustements à apporter aux plans agricoles suivants. Les activités à entreprendre au sein de ces zones sont définies avec les acteurs-clés, dont les femmes et jeunes des campements en charge des champs de maraîchage et de fourrage. Les intervenants peuvent accompagner les communautés locales, dans le moyen-terme, avec des travaux agricoles, la récolte, le stockage et la vente des denrées produites. Les activités à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- **Les activités préparatoires :**
 - › L'identification des essences et semences à utiliser, et estimation des besoins pour la première année, en fonction des superficies à aménager. Par exemple, sur les champs de GDT, les acteurs pourraient planter des légumineuses appréciées par le bétail mais aussi adaptées à la consommation humaine et à la protection des sols.
 - › La revue des techniques à utiliser et établissement d'un calendrier agricole.
- **L'aménagement et la clôture des jardins de case, et des champs de GDT et de fourrage**, ainsi que l'identification des couloirs de passage entre les zones de gestion.
- **L'adoption des pratiques agricoles durables** dont le semis, l'arrosage et les approches de GDT. Ces dernières comprennent le compostage amélioré, le pacage rotatif, la rotation des cultures, la réalisation des diguettes antiérosives, l'utilisation des variétés améliorées et les protections antiérosives contre les effets du vent et de l'eau. Les résidus des récoltes peuvent également être recyclés et utilisés pour la restauration des sols. Les haies (notamment par des arbustes) aident à protéger les terres contre les animaux pendant la période de croissance. Cependant, l'utilisation de leur fumier permet de fertiliser les sols.
- **La récolte, le stockage et la planification des saisons agricoles** prend en compte :
 - › Le stockage des productions.
 - › La production des semences en interne afin d'assurer une certaine autonomie.
 - › Le suivi annuel afin de noter des succès, prévoir la production des années suivantes, et faire des ajustements dans les pratiques et les techniques.
 - › L'élaboration des stratégies et des plans de production à moyen-terme pour favoriser, par exemple, le maraîchage de contre-saison dans une optique économique.
- **L'utilisation du surplus de production** en fourrage d'abord pour des petits animaux et ensuite pour la vente aux marchés locaux et urbains afin de dégager des recettes économiques.

Étape 4 : La réalisation des infrastructures agropastorales

Cette étape passe par quatre principales actions :

- **La construction des ouvrages hydrauliques** par les prestataires de service :
 - › La sensibilisation des communautés locales sur les objectifs et le calendrier des travaux, l'utilisation des infrastructures agropastorales, la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.
 - › Les travaux d'aménagement des sites de forage par le creusement des puits, l'installation des pompes, la construction des ouvrages de stockage (château d'eau), la construction des abreuvoirs, la réalisation des clôtures autour des forages, l'ouverture des tranchées, la pose des conduites d'eau et les travaux d'alimentation en énergie solaire par des opérateurs techniques (Encadré 13).
 - › Le suivi des chantiers par des structures professionnelles compétentes.
 - › La validation et l'inauguration des ouvrages une fois les cahiers de charge remplis et les travaux déclarés finis.

A Tchatchou, les techniciens hydrauliques ont utilisé un matériel de sondage pour identifier les meilleurs endroits pour les forages. Ils ont également estimé la disponibilité en ressources en eau. Cette estimation a été faite pendant la saison sèche. En effet, le niveau de nappe varie selon les saisons et il est important de prendre en compte son niveau minimal.

Quelques 18 forages ont été creusés dans le site pilote à Tchatchou. Un forage a un débit de 2,5m³ par heure, le minimum requis étant de 1,5m³ par heure. Il était prévu de construire des forages à Poste d'eau autonome solaire (PEAS) avec des abreuvoirs et des forages avec des Pompes à motricité humaine (PFPMH). Les pompes alimentées par des panneaux solaires fonctionnent autour de six heures par jour et remplissent les châteaux d'eau. Ces pompes sont adaptées pour fournir de l'eau au bétail quant aux pompes à motricité humaine elles peuvent satisfaire les besoins des ménages en eau. Certains forages ont été creusés à la lisière des bas-fonds. En effet, il serait plus facile à trouver de l'eau dans les bas-fonds mais l'emplacement en lisière protège les forages contre des inondations. Les bas-fonds inondés pourront ainsi servir comme des bassins d'eau supplémentaires.

Encadré 13 Les forages de Tchatchou

- **L'entretien et financement** des ouvrages hydrauliques par l'association agropastorale:
 - › La création d'un comité de gestion pour chaque ouvrage. Ces comités sont constitués d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier et de deux autres membres. Ils y siègent au nom de l'association agropastorale.
 - › La définition des règles d'accès et d'utilisation des ouvrages hydrauliques, leurs procédures de gestion, leurs plans d'entretien et leurs stratégies économiques.
 - › La validation des prix de cotisation pour l'utilisation de l'eau et des ouvrages hydrauliques (Encadré 14).
 - › La veille sur l'équité, la distribution, la vente et le bon traitement de l'eau, et l'entretien périodique des ouvrages. Pour l'entretien, les techniciens de la commune ou les opérateurs extérieurs peuvent être appelés en aide. Cependant il serait souhaitable que la plupart des questions d'entretien soit réglée en interne afin d'assurer la durabilité.
 - › La collecte des cotisations et le paiement à la commune (propriétaire des ouvrages hydrauliques) des redevances afin de les investir ensuite dans leur entretien.

Les cotisations permettent de financer des travaux d'entretien, amortir les investissements et payer des redevances à la mairie. Ces cotisations pourraient varier selon les usages : domestique, jardin/ GDT/ fourrage, et élevage. Les prix devraient rester raisonnables et accessibles. Ils peuvent s'aligner avec des prix déjà utilisés dans la commune et prendre en compte la saisonnalité dans l'usage des forages. Par exemple, pendant la saison des pluies, le bétail d'en a moins besoin. Si les ressources en eau restent suffisantes, les comités de gestion peuvent vendre de l'eau au-delà du site d'intervention. Cela permet de dégager un surplus à investir dans le développement des systèmes agropastoraux. Des analyses sur l'utilisation de l'eau et sur les perspectives économiques pourraient être conduites à la fin de chaque saison agricole.

Encadré 14 Des cotisations pour l'utilisation de l'eau

- **La construction d'autres infrastructures agropastorales** dont les banques de fourrage pour stocker la production, des facilités pour la filière laitière (centre de transformation et point de vente), des centres de vaccination pour les animaux et des marchés de bétail dans des zones attractives.
- **La construction des infrastructures sociocommunautaires** dont des services de santé, d'hygiène et d'assainissement, des écoles, des pistes desservant les campements, les marchés et les centres communaux, et des lieux de loisirs et de sport pour les jeunes.

Étape 5 : Le développement des chaînes de valeur

Le soutien des systèmes agropastoraux se passe également à travers le développement des filières dont ceux du lait, de la viande, des peaux, des produits maraichers (de contre saison), du fourrage, des fruits et du bois des essences d'arbres se trouvant dans le site. Cela nécessite de prendre en compte :

- **La transformation des produits d'élevage, d'agriculture et de sylviculture** en accompagnant l'association agropastorale, les membres des campements, les femmes et les jeunes .
- **La facilitation de l'accès aux marchés** et le soutien dans la commercialisation en nouant des liens d'affaire avec des coopératives et réseaux d'acteurs dont les transformatrices et acheteurs de lait, en organisant des ventes groupées dans les marchés locaux et régionaux, et en créant des points de vente sur des axes routiers majeurs.
- **La connexion des campements aux abattoirs et boucheries locales.**
- **Le renforcement de la qualité des produits** à travers l'amélioration des techniques de préparation, la veille sur l'hygiène et le dosage des produits, et la conservation des produits.
- **L'amélioration de la capacité entrepreneuriale et de gestion** des femmes et jeunes afin qu'ils saisissent les opportunités économiques des filières différentes.

Étape 6 : Des activités transversales pour renforcer le caractère holistique du modèle

Les activités de cette étape portent sur les aspects suivants :

- **Le renforcement de la cohésion sociale, du dialogue social et de la volonté de « vivre ensemble »** se fait par :
 - › L'organisation des animations culturelles, par exemple, des événements musicaux, des pièces de théâtre et de danse, des rassemblements sportifs, et des fêtes religieuses ramenant ensemble des personnes de tous âges et groupes socio-culturels de la commune.
 - › La valorisation de la culture Peulh par la création d'une « dénomination Peulh » sur certains produits dont le fromage et les objets artisanaux.
 - › L'organisation des échanges avec des leaders d'opinion pour soutenir la volonté de « vivre ensemble » et entretenir des dialogues intergénérationnels et inter-ethniques notamment entre agriculteurs et éleveurs.
- **L'adoption d'une politique de zéro-discrimination** se fait par :
 - › La sensibilisation des autorités sur les droits culturels et linguistiques des Peulhs, et les pratiques de transhumance des éleveurs.
 - › La disponibilité de services administratifs et communaux aux Peulhs, et en langue Fulfulde.
 - › La création d'opportunités d'emploi pour les membres de la communauté Peulh dont les femmes et jeunes.
 - › La provision de l'assistance aux Peulhs avec l'accès à la citoyenneté en leur fournissant, par exemple, des papiers civils.
- **La scolarisation** des enfants Peulh et le soutien à l'éducation des jeunes à travers des cursus professionnels et universitaires nécessite :
 - › L'intégration des thématiques agropastorales et des aspects socio-culturels des Peulhs dans les cursus des lycées agricoles et dans les filières pastorales des universités (par exemple Abomey-Calavi).
 - › L'organisation des formations continues sur des bonnes pratiques agropastorales aux jeunes et aux adultes.
 - › La disponibilité de l'enseignement en langue Fulfulde.
 - › L'alphabétisation fonctionnelle des adultes et enfants Peulh non-scolarisés.
- **L'amélioration de l'accès aux soins** pour les personnes et les animaux, la sensibilisation des habitants sur la santé et l'hygiène, et la promotion d'actions concrètes pour réduire les violences notamment envers les femmes.

Étape 7 : Le suivi de la mise en œuvre du modèle, des opérations des prestataires et des conflits

Cette étape se fait ainsi qu'il suit :

- **La collecte des données quantitatives** une fois les zones de gestion ont été aménagées et les ouvrages hydrauliques réalisés, de même que chaque douze mois, afin d'observer leur évolution dans le temps.
- **La collecte des données qualitatives** après les saisons agricoles.
- **Le suivi des opérations des prestataires** selon les impératifs contractuels.
- **Le fonctionnement permanent du système d'alerte des conflits fonciers et agropastoraux**, en relation avec les autorités communales, la CoGeF et la SVGF.
- **L'ajustement du modèle et des activités selon les résultats du suivi.**



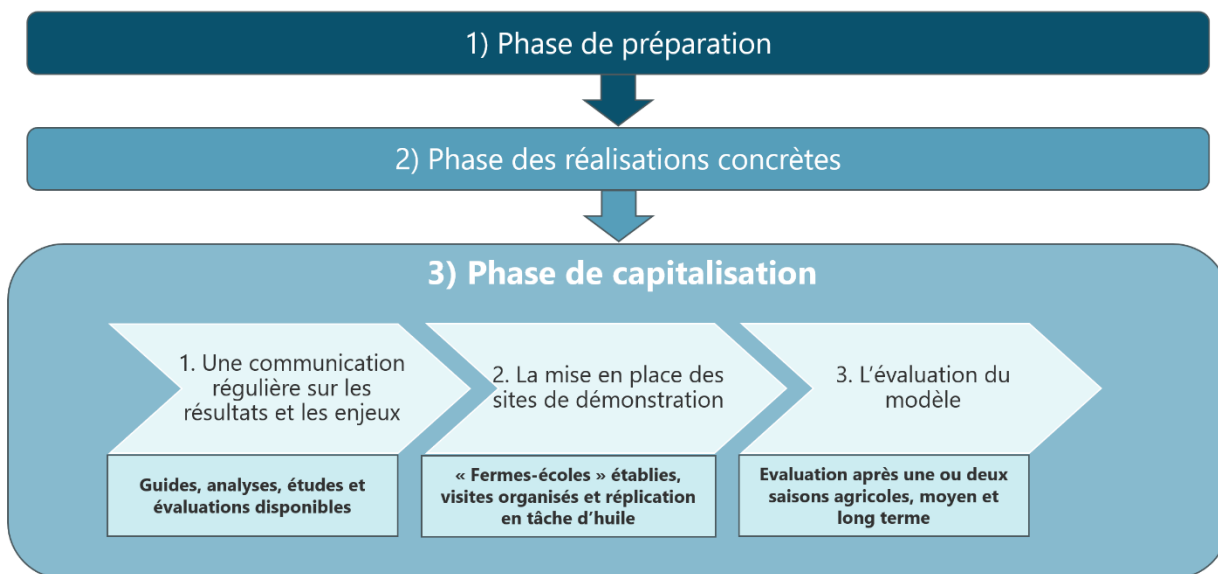
Photo 7 Une femme bénéficiant des ouvrages hydrauliques



Photo 8 Des ouvrages hydrauliques à Tchatchou

4.3 La phase d'analyse et de capitalisation

Cette phase a un caractère transversal sur tout le long du processus. Elle s'inscrit dans le souci de tirer des enseignements sur le modèle, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, mais aussi d'en apprécier les effets. Elle s'articule autour de trois étapes (Encadré 15). Le tableau 3 synthétise les acteurs impliqués et les méthodes de travail entreprises.



Encadré 15 La phase de capitalisation et ses étapes

Institution/ acteur responsable	Partenaires	Méthodes	Durée
Facilitateur du processus Intervenant indépendant pour l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministères ▪ Département ▪ Structure intercommunale ▪ Communes ▪ Chefs d'arrondissement ▪ Chefs de villages ▪ Prestataires de service ▪ Société civile locale ▪ Universités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication visuelle et écrite ▪ Visites de terrain ▪ Formations ▪ Analyses ▪ Évaluations 	<p>Communication et visites des sites de démonstration pendant et après la phase des réalisations concrètes</p> <p>Évaluations ponctuelles, surtout à la fin du soutien à la mise en œuvre du modèle</p>

Tableau 3 La phase d'analyse et de capitalisation

Étape 1 : Une communication régulière sur les résultats et les enjeux du modèle

Un premier paquet de documents sur le modèle existe. Il s'agit de : manuel de mise en œuvre, vidéos, matériel de sensibilisation et de formation, termes de références pour des prestataires de service (Annexe 1), indications sur des risques et leurs mesures de mitigation (Annexe 2), indicateurs de suivi (Annexe 3), questions pour une évaluation qualitative (Annexe 5), etc. Ce paquet peut être complété et approfondi lors de la répliation du modèle en se focalisant notamment sur des innovations sociales et territoriales. Pour y parvenir, il faut s'assurer de :

- **La mise à disposition des documents** à tous les acteurs afin de respecter la caractéristique inclusive et participative du modèle.
- **La sauvegarde de l'information** auprès des communes, des structures intercommunales, du HCSE et des Ministères.
- **La réalisation des analyses, études et évaluations** par des centres de recherche et des universités.

Étape 2 : La mise en place des sites de démonstration

Cette étape se fait par :

- **La structuration des premiers projets-pilotes en « fermes – écoles »** permettent de visualiser sur place les acquis du modèle mais aussi ses enjeux et ses risques.
- **L'organisation des visites d'études**, en veillant au respect des communautés pour ne pas les surcharger.
- **La réplication du modèle réplication par duplication** autour de ces « fermes – écoles » dans des départements différents.

Étape 3 : L'évaluation du modèle

Cette étape se réalise de deux façons :

- **Une évaluation des résultats du modèle** en se référant aux objectifs du gouvernement et du HCSE vis-à-vis l'agropastoralisme et en liaison avec les critères couramment admis pour une évaluation que sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité (voir Annexe 5). Une première évaluation porte sur la mise en œuvre du modèle dans les sites choisis, au plus tôt, après une saison agricole complète, afin de voir les effets des systèmes de production sur le terrain.
- **Une évaluation ponctuelle des changements de production, des effets économiques et des changements socio-culturels des systèmes agropastoraux.**

Elle permet d'observer des changements durables (ou non) sur des systèmes de production, l'économie agropastorale, les aspects socio-culturels et la mobilité. Elle peut ensuite être liée avec les objectifs du gouvernement et du développement durable.



Photo 9 Atelier technique afin de discuter des expériences de mise en œuvre en 07/2023

5 Les institutions et acteurs-clés du modèle

Le modèle implique l'engagement d'un nombre important d'institutions et d'acteurs. La confiance et la coordination entre eux sont cruciales pour garantir l'institutionnalisation et la durabilité du modèle. La plupart de ces acteurs jouent un rôle de facilitation et d'accompagnement. Par exemple, les autorités déconcentrées et décentralisées, à travers leurs services techniques, devraient s'engager dans des actions de sensibilisation auprès des communautés locales, assurer leur consentement libre, et les soutenir techniquement et financièrement lors de la mise en œuvre du modèle. Ils auraient également la responsabilité de connecter le modèle avec d'autres activités agropastorales et foncières ayant lieu dans la municipalité et dans le département. Cela veut dire, par exemple, l'inscription du site et des zones du modèle dans des PFRs, PDCs et SDACs ainsi que l'assurance de la coordination avec d'autres interventions. L'engagement des PTFs et du gouvernement reste crucial pour financer l'aménagement des zones de gestion et la construction des infrastructures agropastorales, même si l'entretien dans le long-terme devrait être assuré par les communes et les associations agropastorales.

Nous présentons ici les rôles et les responsabilités des institutions et acteurs différents suivant six catégories (Encadré 16). Les exemples viennent du contexte du Bénin et du Borgou.



Encadré 16 Les institutions et acteurs-clés du modèle

5.1 Les rôles et responsabilités des institutions gouvernementales

Institutions/acteurs impliqués (avec des exemples du Bénin)	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
Haut-commissaire à la sédentarisation des éleveurs (HCSE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle régalien de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations institutionnelles de confiance
Ministères et directions sectoriels (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de Pêche (MAEP), Direction de la législation rurale et de l'appui aux organisations et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole (DLROPEA), Direction de l'élevage (DE), Direction de la protection des végétaux (DPV), Direction du conseil agricole, des innovations et de la formation entrepreneuriale (DCAIFE), Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD), Ministère de l'économie et des finances (MEF), Ministère de la décentralisation et de la gouvernance Locale (MDGL))	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des réflexions stratégiques sur l'agropastoralisme - Appuyer financièrement et techniquement les orientations stratégiques - Financer la construction des infrastructures agropastorales - Chercher des sources de financement (allocation du gouvernement, prêts, donations) pour la réplique du modèle - Coordonner le soutien des PTFs et d'autres intervenants. Assurer une cohérence géographique et une durabilité dans le temps - Contribuer à la capitalisation des expériences - Refléter les expériences du terrain dans la révision des législations sur le foncier, l'agropastoralisme, l'eau et les forêts - Accompagner la mise en place des organisations socioprofessionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Garder les acteurs informés du progrès. Revoir les succès et les défis - Associer aux descentes sur le terrain - Rédiger des notes politiques à leur attention
Agences nationales (Agence national du domaine et du foncier (ANDF), Agence nationale de l'eau potable en milieu rural (ANAEMR))		
Préfecture (Préfet et Directeurs techniques du département)		
Conseil départemental de coordination et de concertation (Préfet, Maires, Présidents des	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver les PDCs et SDACs 	

Institutions/acteurs impliqués (avec des exemples du Bénin)	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
commissions permanentes des communes)		
Services déconcentrés des ministères sectoriels (Agence Territoriale de Développement Agricole/ Cellule communale (ATDA/CeC), Direction départementale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DDAEP), Inspection forestière/ Direction départementale en charge des forêts et des ressources naturelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller sur le respect des textes de loi en vigueur (Code foncier, Code pastoral, Lois sur les forêts, Lois sur l'eau, etc.) - Appuyer l'association agropastorale sur des questions de gouvernance, de gestion financière, de comptabilité, d'entretien des ouvrages, des cotisations, etc. - Assurer un accompagnement technique dans la mise en œuvre des actions et des mesures du modèle. Descendre régulièrement sur le terrain - Promouvoir des chaînes de valeur agricoles et pastorales - Promouvoir la cohésion sociale, la sécurité et la gestion des conflits - Chercher des sources de financement auprès des instances de l'état pour assurer la durabilité de chaque modèle - Contribuer à la capitalisation des expériences 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations institutionnelles de confiance - Garder les acteurs informés du progrès. Revoir les succès et les défis - Associer aux descentes régulières sur le terrain - Rédiger des notes techniques à leur attention

5.2 Les rôles et responsabilités des **collectivités décentralisées**

Institutions et acteurs impliqués (avec des exemples du Bénin)	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
Structures intercommunales (Les élus et techniciens de l'Association de Développement des Communes du Borgou (ADECOP))	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien politique - Créer des premières liaisons avec des communes et des arrondissements pour cerner leurs intérêts vis-à-vis le modèle - Apporter des conseils et des orientations stratégiques aux communes - Veiller à l'intégration des modèles dans des PDCs et SDACs - Chercher des sources de financement et d'appui techniques pour les communes - Assurer une liaison et une coordination entre des partenaires techniques et financières, et des intervenants extérieurs - Contribuer au partage des informations et des expériences sur le modèle et à la sensibilisation aux questions foncières, agropastorales, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations institutionnelles de confiance - Considérer ces structures comme une plateforme de dialogue - Associer au développement du modèle et au choix des sites - Tenir informés du progrès - Informer des décisions stratégiques à entreprendre

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'échange entre les communes et les acteurs locaux. Servir d'une plateforme de dialogue - Proposer des ajustements dans le modèle selon les spécificités locales et les leçons apprises - Coordonner les interventions - Apporter des conseils techniques aux communes et aux acteurs locaux - Appuyer l'association agropastorale sur des questions de gouvernance, de gestion financière, de comptabilité, d'entretien des ouvrages, des cotisations, etc. - Pérennisation des actions du modèle - Contribuer au suivi de la mise en œuvre du modèle - Réplication des modèles dans les localités du département 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les techniciens à chaque étape de la mise en œuvre du modèle - Sensibiliser sur les actions de durabilité et de réplication - Associer dans les analyses, et le suivi et l'évaluation
Conseil de Supervision	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le budget de la Commune - Adopter les documents opérationnels de planification - Superviser les activités du Secrétaire Exécutif de mairie - Contribuer au suivi de la mise en œuvre du modèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations institutionnelles de confiance - Tenir informé du progrès - Informer des décisions stratégiques à entreprendre - Sensibiliser sur les actions de durabilité et de réplication
Conseil Communal Conseil d'arrondissement Conseil de village	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un soutien politique - Assurer l'intégration du modèle dans des PDCs et SDACs - Apporter des conseils et des orientations stratégiques aux techniciens et aux acteurs communaux - Chercher des sources de financement et d'appui techniques - Coordonner les interventions au sein de la commune - Contribuer au partage des expériences avec d'autres communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des relations institutionnelles de confiance - Tenir informé du progrès - Informer des décisions stratégiques à entreprendre - Sensibiliser sur les actions de durabilité et de réplication
Techniciens de la mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au partage des informations sur le modèle et à la sensibilisation aux questions foncières, etc. - Entreprendre des activités d'accompagnement technique - Assister avec l'aménagement des zones de gestion et la construction des infrastructures agropastorales - Faire le suivi des activités au niveau du modèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les techniciens des communes à chaque étape de la mise en œuvre du modèle - Associer au développement du modèle et au choix des sites

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d’alerte sur des conflits agropastoraux et sur des risques liés au modèle - Contribuer au suivi de la mise en œuvre du modèle - Intégrer le modèle dans des PDCs et SDACs - Proposer des ajustements dans le modèle selon les spécificités locales et les leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer dans les analyses, et le suivi et l’évaluation

5.3 Les rôles et responsabilités des organisations de la société civile (OSC)

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
OSC pastorales (APESS, ANOPER)	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au partage des informations sur le modèle et à la sensibilisation aux questions foncières, agropastorales, etc. - Mobiliser les éleveurs au sein du site choisi. Motiver les éleveurs à rejoindre associations existantes - Apporter un appui technique et assister avec l’aménagement des zones de gestion et la construction des infrastructures agropastorales - Appuyer l’association agropastorale avec le développement des filières et des chaînes de valeur - Soutenir avec le développement des services agropastoraux localement - Défendre les intérêts des éleveurs et des agriculteurs - Contribuer aux échanges sur la mise en œuvre du modèle - Proposer des ajustements dans le modèle selon les spécificités locales et les leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les structures existantes et les associer dans la mise en œuvre et le développement du modèle
OSC locales intervenant comme des facilitateurs et techniciens	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le partage des informations sur le modèle et la sensibilisation aux questions foncières, agropastorales, etc. - Mobiliser les communautés locales en vue de leur adhésion éclairée - Entreprendre des formations sur la sécurisation foncière, l’installation des jardins de case, la GDT, la production fourragère, la gestion et l’entretien des infrastructures agropastorales, la gestion des conflits fonciers (en collaboration avec les structures villageoises et communales), la 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser les intervenants - Veiller à la bonne exécution du contrat - Assurer un engagement dans le temps long

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
	<p>cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs, la diversification des chaînes de valeur et l'accès aux marchés, et les aspects socio-culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'association agropastorale avec sa constitution et avec la mise en œuvre du modèle - Contribuer aux activités d'aménagement - Contribuer au suivi de la mise en œuvre du modèle - Proposer des ajustements dans le modèle selon les spécificités locales et les leçons apprises 	
<p>Association agropastorale créée au sein du modèle (y compris les comités de gestion des infrastructures agropastorales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les communautés locales en vue de leur adhésion éclairée. - Promouvoir l'approche genre (femmes et jeunes) - Contribuer au choix des sites pour les zones de gestion et les infrastructures agropastorales (champs, forages et autre infrastructure) - Entreprendre des travaux et continuer la gestion de ces espaces et infrastructures - Définir des règles pour l'utilisation des espaces et des infrastructures, et pour la gestion des productions maraichère et fourragère - Collecter des cotisations sur l'utilisation des ouvrages hydrauliques. Faire payer des pénalités sur des pratiques non-responsables. Gérer les fonds accumulés et les investir dans l'entretien des espaces et des infrastructures - Assurer une gouvernance responsable de l'association y compris la gestion des finances et le changement des organes décisionnels - Entretien et maintenir les infrastructures agropastorales. Employer des agents d'entretien locaux - Entreprendre des activités socio-culturelles, économiques, de santé et d'éducation etc. - Coordonner avec les CoGeF et SVGF la sécurisation foncière et la gestion des conflits - Contribuer au suivi de la mise en œuvre du modèle - Représenter les populations auprès des structures étatiques et des partenaires techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place de l'association et de ses structures administratives - Garantir un soutien de long-terme à l'association

5.4 Les rôles et responsabilités des institutions locales de gestion foncière (ILGF)

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
Commission de gestion foncière (CoGeF)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre règlements du décret 2015-017 du 29 janvier 2015 portant sur son attribution, organisation et fonctionnement - Assister les autorités communales avec les questions foncières - Collaborer avec les structures habilitées dans les processus de gestion des conflits fonciers - Contribuer au choix et à la sécurisation de sites pour des zones de gestion et des infrastructures agropastorales - Identifier et réaliser la médiation en les acteurs en conflit - Veiller sur l'apparence des conflits fonciers et sur la bonne tenue des bases de données foncières au niveau communal - Participer à l'élaboration et à la révision des conventions de gestion des ressources naturelles et du SDAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur intégration dans le processus sur des aspects de sécurisation foncière et médiation des conflits fonciers
Section villageoise de gestion foncière (SVGF)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre règlements du décret 2015-017 du 29 janvier 2015 portant sur son attribution, organisation et fonctionnement - Assister les communautés locales du site d'intervention dans la formalisation des transactions foncières - Délivrer des ADCs sur des sites des zones de gestion et des infrastructures agropastorales. Identifier et méditer tout conflit lors du processus - Apporter un appui-conseil aux communautés locales dans la gestion des conflits fonciers - Information – Éducation – Communication en vie des communautés locales sur les questions foncières - Rapporter à la CoGeF sur les changements sur les droits fonciers intervenus dans le village 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer leur intégration dans le processus sur des aspects de sécurisation foncière et médiation des conflits fonciers

5.5 Les rôles et responsabilités des partenaires techniques et financiers (PTFs) et des entreprises

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
PTFs (GIZ, Coopération Suisse, Banque Mondiale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un soutien financier à la mise en œuvre du modèle dont le financement des infrastructures agropastorales - Assurer la durabilité et la réplication du modèle - Mener des analyses et des études afin d'ajuster le modèle à chaque contexte - Promouvoir des synergies d'action avec tous les groupes d'acteurs en les intégrant dans le processus selon leurs mandats et les tenir informés du progrès. - Apporter un appui technique et logistique aux acteurs communaux et locaux - Contractualiser avec les intervenants (Organisations non-gouvernementales (ONGs), OSCs et entreprises) - Coordonner la mise en œuvre du modèle et les travaux - Mettre à disposition des semences et du matériel - Coordonner le suivi de la mise en œuvre des modèles soutenus - Capitaliser les expériences en lien avec les acteurs impliqués - Contribuer à l'évaluation du modèle 	
Entreprises de construction d'infrastructures agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les résultats des études d'impact socio-environnemental - Mener des études techniques sur les besoins en infrastructure - Participer à l'identification des sites pour des infrastructures - Informer les communautés locales des travaux et de leurs effets (négatifs) - Construire les infrastructures - Livrer les constructions, mobiliers et matériels - Apporter des conseils sur l'entretien des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser les intervenants - Veiller à la bonne exécution du contrat - Veiller sur les impacts socio-environnementaux
Entreprises d'études d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des études d'impact socio-environnemental - Communiquer les résultats à toutes parties prenantes - Proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser les intervenants - Veiller à la bonne exécution du contrat

5.6 Les rôles et responsabilités des **universités** et **centres de recherche**

Institutions et acteurs impliqués <i>(avec des exemples du Bénin)</i>	Rôles et responsabilités vis-à-vis le modèle	Rôle des facilitateurs vis-à-vis de ces acteurs
Laboratoire, instituts et centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux analyses, à la conception et à l'ajustement du modèle sur des sites différentes - Participer à la capitalisation et à la communication des expériences sur la mise en œuvre du modèle - Entreprendre des évaluations sur des modèles agropastoraux - Contribuer au suivi et à l'évaluation des évolutions agropastorales dans la durée - Mobiliser des financements pour des protocoles de recherche portant sur l'agropastoralisme - Mobiliser du financement pour des thèses portant sur l'agropastoralisme - Prendre en considération les résultats des études d'impact socio-environnemental - Mener des études techniques sur les besoins en infrastructure - Participer à l'identification des sites pour des infrastructures - Informer les communautés locales des travaux et de leurs effets (négatifs) - Construire les infrastructures - Livrer les constructions, mobiliers et matériels - Apporter des conseils sur l'entretien des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager les universités et les centres de recherche comme des partenaires clés pour des analyses, la capitalisation et l'évaluation dans la durée

6 Les expériences du projet-pilote

Nous présentons ici les points forts, les enjeux et les difficultés, et les considérations de durabilité du projet-pilote de Tchatchou.

6.1 Les points forts

Un cadre législatif favorable et un soutien politique au plus haut niveau



Photo 10 Visite du Haut-commissaire et des représentants de l'Ambassade de l'Allemagne à Tchatchou en avril 2023

Le projet-pilote a bénéficié d'un Momentum politique dont l'existence d'un cadre législatif et institutionnel favorable (Code foncier, Code pastoral), la création de la fonction du HCSE, et la formulation des nouveaux projets par le MAEP dont le Projet de sédentarisation des éleveurs de ruminants (ProSER). Dans ce contexte, le modèle a proposé une approche alternative en se focalisant sur des systèmes agropastoraux existants. Il a suscité l'intérêt des institutions et acteurs centraux, déconcentrés et décentralisés qui ont ensuite contribué à toutes les étapes de son élaboration et sa mise en

œuvre. Ce soutien a permis de « voir grand » dès le départ, d'avancer rapidement et d'assurer des pistes pour la réplique du modèle. Cependant, comme le souligne le Haut-commissaire, le modèle reste une approche parmi d'autres à tester dont ceux mis en œuvre par le ProSER. L'expérience du projet-pilote doit être bien analysée, après quelques saisons agricoles, et le modèle doit être testé dans d'autres localités afin de tirer des conclusions sur ses avantages et désavantages.

Un processus inclusif et itératif

Les phases de préparation, des réalisations concrètes et de capitalisation ont été inclusives, rassemblant un éventail d'acteurs du pastoralisme, de l'agriculture, du foncier et du développement local. Des ateliers de travail, de validation et de capitalisation ont été organisés à maintes occasions. Ainsi, les acteurs ont analysé des situations locales, partagé des expériences et des idées, commenté et critiqué des propositions sur le modèle, contribué à son amélioration, participé à sa mise en œuvre, et conçu des indicateurs de suivi.

Les principales décisions ont été prises en coordination avec le HCSE, le ProSER, les PTFs et l'ADECOP. Les autorités de la commune de Tchaourou et les organisations des éleveurs, notamment l'ANOPER et APESS, ont été impliquées dans l'élaboration du modèle. Cependant leur contribution lors de la mise en œuvre était plus faible, à la déception de certains acteurs. Quant à l'Université de Parakou, elle a montré un intérêt sur le suivi et l'évaluation sur le long-terme. A cet effet, elle a attribué des bourses d'études doctorales à des étudiants, afin d'approfondir les recherches sur les différents aspects du modèle.

Au sein du site pilote, le chef d'arrondissement de Tchatchou et les chefs de villages ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre. L'association agropastorale a fait preuve d'un grand dynamisme. Cette assise locale est cruciale pour garantir la durabilité des zones de gestion et des infrastructures agropastorales. Cependant, ces acteurs demandent d'être soutenus dans le moyen-terme notamment en termes de gouvernance. Il faudrait éviter quelques situations courantes comme le manque d'alternance des dirigeants à la tête de l'association, les conflits internes, sa politisation, sa faiblesse technique et un désintérêt vis-à-vis du modèle.

Les intervenants ont appris à travers la pratique. Des ajustements ont été apportés au fur et à mesure. Par la suite, lors des répliques du modèle, il serait important de rester flexible afin de pouvoir répondre aux spécificités de chaque contexte, sans pour autant perdre de vue les principes du modèle. De même, le projet-pilote pourrait devenir « une ferme - école » où des améliorations et des approfondissements seraient apportés graduellement. La capitalisation garantirait le partage d'expériences avec une audience plus vaste.

L'engouement des communautés locales

Les intervenants ont fait part de l'enthousiasme des éleveurs et des agriculteurs notamment vis-à-vis des forages qui ont comblé des besoins de première nécessité. En effet, avec les dix-huit (18) forages, la densité des points d'eau est forte. Un tel accès à l'eau sert l'élevage en améliorant la productivité de la viande et du lait. Certains éleveurs ont ainsi décidé de rapatrier leurs troupeaux de bovins qui étaient installés ailleurs, parfois au Togo et même au Ghana. Dans une certaine mesure, cela peut créer une pression supplémentaire sur les terres et incite à être attentif aux implications possibles. L'eau est précieuse aussi pour les besoins domestiques et les cultures maraichères dont les produits de contre-saison comme les tomates. Ces condiments deviennent rares en saison sèche permettant ainsi de dégager une valeur ajoutée au marché. Les communautés locales ont également montré leur enthousiasme vis-à-vis de la formation sur la GDT. En effet, cette formation permet de relever le principal défi des agro-éleveurs, celui d'accroître de façon durable la fertilité des sols dans un contexte d'amenuisement continu de la disponibilité des terres agricoles.



Photo 11 Activités culturelles au village

En dépit de tout cela, l'implication des communautés locales nécessite de gagner et d'entretenir leur confiance. L'adhésion n'est pas immédiate mais se passe à travers l'intermédiation socio-foncière d'abord avec les élus, les chefs et les leaders d'opinion et, par la suite, avec l'ensemble des habitants. Ils doivent bien appréhender les avantages et les inconvénients du modèle. Les propriétaires terriens doivent donner leur accord ferme pour la mise à disposition des terres à la communauté. En cherchant le consentement des communautés locales, il ne faudrait pas s'arrêter aux impressions de départ, notamment vis-à-vis des forages, mais donner la possibilité d'une réflexion plus profonde. Cela nécessite une entrée progressive au cœur du sujet et un dialogue continu avec les communautés. Cela ne sera possible qu'à travers la présence de facilitateurs au sein des campements, pendant plusieurs jours consécutifs. C'est lors des discussions informelles que les vraies confidences et questionnements sortent. En donnant du temps et en étant présents dans les campements, les facilitateurs éviteront l'expression des plaintes plus tard. Avec un temps suffisant, les facilitateurs arriveront aussi à mieux saisir les besoins des communautés locales et à ajuster les composantes du modèle selon les spécificités du site d'intervention. Enfin, gagner la confiance des communautés locales implique de valoriser leurs connaissances, par exemple, lors de la décision sur les emplacements des forages et le choix des cultures fourragères.

Une approche volontaire

Le modèle s'intègre dans des situations existantes. Il cherche à renforcer les systèmes agropastoraux locaux, soutenir l'intensification de l'élevage et travailler avec les campements déjà sédentaires sans déplacer des populations. Le modèle ne contient pas de mesures coercitives. Son appropriation et sa mise en œuvre sont volontaires selon une approche participative. Il est mis en œuvre une fois un accord clair obtenu des campements concernés. La mise à disposition des parcelles pour la zone agricole communautaire et pour la zone tampon agropastorale est également basée sur le volontariat. Pour cela, des consultations et des négociations sont menées avec les propriétaires et les utilisateurs légitimes.

La combinaison des zones de gestion et des infrastructures agropastorales avec des activités holistiques

Au cœur du modèle, il y a les trois zones de gestion : zone agricole communautaire, zone tampon et zone d'agrégation des campements. Même si ce zonage est purement théorique, il reste important de s'assurer que la zone agricole communautaire soit localisée dans un espace central. Ainsi, cette zone sert de repère et est facilement accessible par chaque campement. Elle peut rester de taille moyenne et servir comme une zone d'école pour des pratiques responsables à être adoptées par des habitants sur leurs propres parcelles. Les champs fourragers peuvent se situer en blocs répartis sur l'ensemble du site et à proximité des forages qui suivent l'emplacement des campements. Avant de démarrer les travaux d'aménagement et de construction, la sécurisation foncière de ces espaces est indispensable, ainsi que leur délimitation concrète sur le terrain. Enfin, l'association agropastorale a été créée afin de gérer ces espaces et les infrastructures agropastorales. Elle joue un rôle important en élargissant les champs d'action du modèle vers des activités économiques, socio-culturelles, d'éducation et de santé.

6.2 Les enjeux et difficultés

Le financement des infrastructures agropastorales et leur entretien

Le modèle a bénéficié d'un financement de la GIZ pour construire les ouvrages hydrauliques, aménager les trois zones de gestion et faciliter le processus de mise en œuvre. Ces investissements étaient nécessaires car le fondement du modèle repose sur l'accès à l'eau et au fourrage. Ils ont cependant un certain coût. Par la suite, cela nécessite un soutien du gouvernement ou des PTFs. De plus, une contribution financière symbolique de 5 à 10% en nature et/ou en espèces pourrait être demandée aux communes et aux structures intercommunales afin de renforcer leur engagement vis-à-vis le processus.

Si à ces débuts, la mise en œuvre du modèle dépend des financements extérieurs, par la suite l'entretien des infrastructures agropastorales devrait être assuré le plus localement possible. Les utilisateurs des ouvrages hydrauliques pourraient payer des cotisations dont une partie serait versée à la commune - propriétaire légale des ouvrages - sous forme de redevances. L'association agropastorale et la commune devraient ensuite soutenir les activités d'entretien en employant, par exemple, des artisans-réparateurs locaux.

L'implication des services techniques déconcentrés et décentralisés

Même si le processus a été inclusif, plusieurs acteurs ont émis des inquiétudes sur la faible implication des services techniques déconcentrés et décentralisés. Le service en charge de l'hydraulique était engagé afin d'assurer le respect de la procédure de réalisation des ouvrages, la qualité de l'eau des forages et l'entretien des ouvrages hydrauliques. Quant à la Mairie de Tchaourou, son implication dans le processus a été jugée insuffisante en raison de son statut de propriétaire légal des ouvrages. En ce qui concerne les services en charge de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, ils auraient pu intervenir à travers leurs cellules départementales et communales. Ils auraient été des partenaires importants pour le choix des cultures maraichères et fourragères, le développement des filières, et les conseils sur la santé animale. Le service forestier aurait pu apporter un appui dans la réalisation des diagnostics environnementaux et dans la préservation de la couverture végétale. Son implication aurait permis d'améliorer des relations avec les éleveurs trop souvent jugés comme des premiers contributeurs de la déforestation.

En somme, les acteurs institutionnels doivent être plus fortement impliqués afin de mieux s'approprier les activités, d'assurer un appui technique et une continuité dans le temps, et de contribuer à la réplique dans d'autres localités de la commune et du département. Ils sont des partenaires centraux pour la sensibilisation et le suivi. Ces structures peuvent aussi jouer un rôle dans la capitalisation, en apportant des expériences locales au niveau national. Leurs contributions dans la mise en œuvre du modèle peuvent être facilitées par un point focal sur le modèle dont le technicien agropastoral de la commune.

L'ancrage avec des associations locales

L'association agropastorale a joué un rôle central pour la mise en œuvre du modèle. Cependant sa création a introduit une certaine duplication vis-à-vis des associations pastorales et foncières existantes dont les structures communales de APESS et ANOPER. Pour éviter des problèmes de leadership, il est important, par la suite, de renforcer les synergies avec ces associations et leurs démembrements locaux. En effet, elles sont dévouées à la promotion de l'élevage, à la

gestion des infrastructures pastorales, à la prévention des conflits et au développement des chaînes de valeurs d'élevage. De même, il est conseillé de favoriser l'adhésion des éleveurs des campements dans ces associations afin qu'ils puissent contribuer au développement des politiques et des pratiques de l'élevage.

Une approche pluridisciplinaire dans le choix des prestataires

Plusieurs prestataires avaient été engagés pour la mise en œuvre du projet ce qui a requis une coordination fine de la part du ProPFR. La leçon qu'on en tire est de s'engager avec un consortium qui devrait couvrir plusieurs compétences dont le droit foncier, les processus de sécurisation foncière, la cartographie et le SIG, l'hydrologie (construction des forages), la GDT, la production agricole et fourragère, et l'appui aux organisations communautaires. Les connaissances du contexte local devraient être favorisées. Quant aux études environnementales et socio-foncières, elles pourraient être confiées à des acteurs indépendants du consortium qui se chargeraient aussi du suivi-évaluation aux côtés du comité de pilotage.

6.3 La durabilité

L'aménagement des zones de gestion et la construction des ouvrages hydrauliques du projet-pilote ont été fait précipitamment en cinq mois au début 2023. D'abord les opérateurs ont dû attendre le début de la saison des pluies et ensuite terminer les activités avant que le projet ProPFR finisse en juillet 2023. Ainsi, plusieurs actions restaient en cours, l'association agropastorale et la commune demandaient d'être soutenues dans le moyen-terme, et les communautés locales n'avaient pas pu apprécier entièrement les outils et les concepts introduits.



Photo 12 Champs aménagés

Face à cette situation, il serait crucial que les PTFs, le HCSE, le MAEP, les institutions déconcentrées et décentralisées, et les associations d'éleveurs continuent à soutenir le projet-pilote. Il y a un besoin de renforcer les activités entreprises et les dynamiques locales ainsi que d'élargir le champ d'action aux activités socio-culturelles, économiques, d'éducation, de santé et d'alimentation animale. Sans un appui continu, il existe un risque de désintéressement et d'abandon des aménagements, des infrastructures agropastorales et des pratiques de GDT. Aussi, les acquis du projet-pilote ne seront visibles qu'après au moins deux saisons agricoles entières. A ce moment-là, les facilitateurs pourraient mieux analyser la capacité de production en fourrage, apprécier l'importance de la disponibilité de l'eau pour des besoins domestiques, d'élevage et d'agriculture, et observer les effets sur la mobilité.

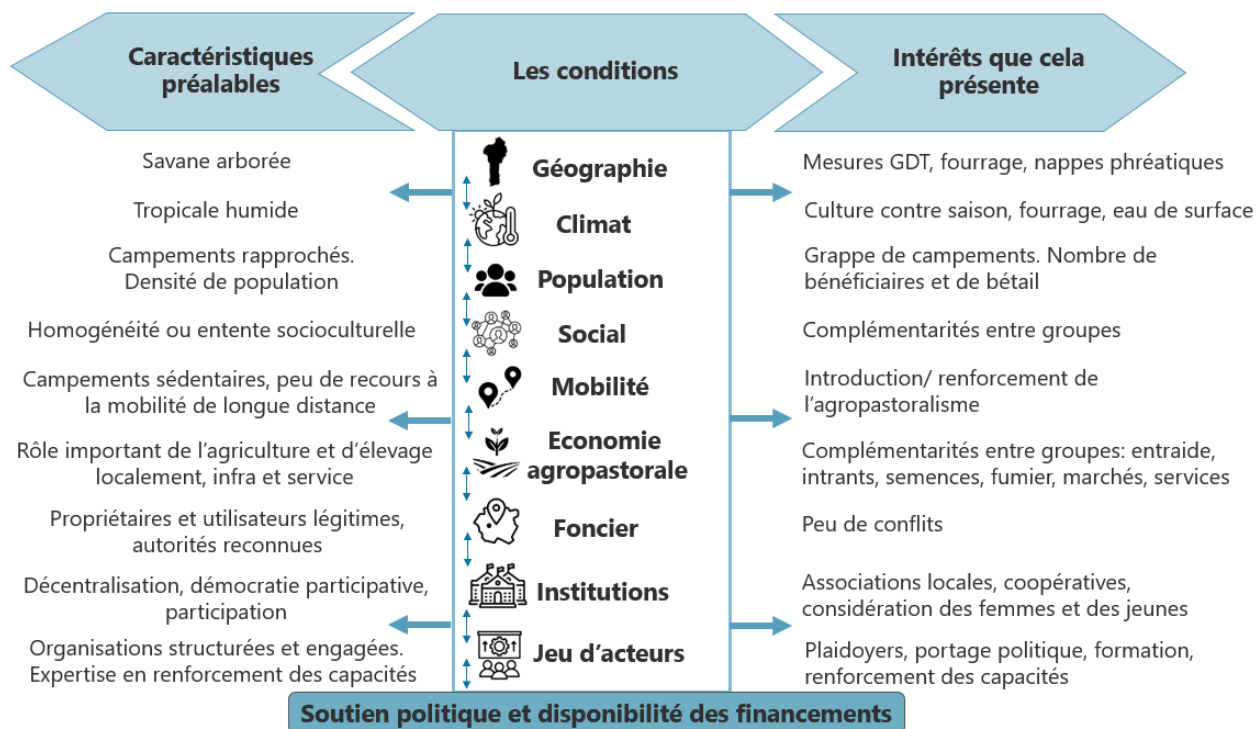
7 Les stratégies de réplification du modèle

7.1. Les conditions incontournables et interdépendantes pour la réplification

Le projet-pilote à Tchatchou a bénéficié d'un concours de circonstances favorables à la cohésion sociale, l'agriculture et l'élevage. En effet, le site regroupe des campements relativement homogènes dont la population est principalement constituée de Peulhs. Les habitants sont déjà des agro-éleveurs et en grande partie sédentaires en pratiquant une mobilité à courte et à moyenne distance. Ils sont des propriétaires de leurs terres et peuvent en disposer à leur souhait. Les intervenants y ont observé peu de spéculation et conflits fonciers. De même, il y a une disponibilité relative des pâturages naturels. Les grands traits physiques (climat, sols, végétation, hydrographie) sont également propices pour l'agropastoralisme. Le site bénéficie de conditions climatiques favorables, avec une saison pluvieuse de sept mois et une saison sèche de cinq mois. Les sols sont fertiles et le site est situé près des forêts communautaires et classées. L'eau est disponible dans les nappes phréatiques et les sources de surface peuvent être utilisées pendant la saison des pluies. Étant donné que les habitants exercent déjà l'agriculture, leurs connaissances peuvent facilement être complétées par des techniques de GDT. L'engagement des autorités locales a été fort et l'association agropastorale a été dynamique. De plus, il existe un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à cette expérimentation au niveau national et une disponibilité des financements par des PTFs.

En dépit de cela, la réplification du modèle dans n'importe quelle autre zone (de la commune de Tchaourou, du Borgou, du Bénin ou de même la région de l'Afrique de l'Ouest), nécessiterait de combiner de façon efficace des conditions favorables en vue d'en tirer les meilleurs résultats. La mise en œuvre du modèle, par exemple, dans les zones nomades serait impossible car il n'existerait pas de bétail sur place. Il sera socialement risqué d'introduire des approches visant la réduction de mobilité. De même, les conditions physiques (géographie, climat, végétation, sols, hydrographie) doivent être remplies car il serait impossible de mettre en œuvre le modèle dans une zone où celles-ci sont très rudes et défavorables à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'agriculture, de production du fourrage et de l'intensification de l'élevage. En outre, dans des zones marquées par de fréquents conflits fonciers et de fortes rivalités entre agriculteurs et éleveurs, la mise en œuvre d'actions et mesures communautaires demanderait une attention particulière. Par ailleurs, les services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, forêts, hydraulique, foncier etc.) doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre du modèle, chacun dans son domaine de compétence en vue d'en assurer l'ancrage institutionnel et la durabilité. Finalement, l'implication des PTFs serait un levier pour la mise à échelle du modèle.

L'Encadré 17 présente des conditions interdépendantes pour assurer une réplification effective du modèle. A la base il y a la nécessité d'avoir un soutien politique fort et un appui financier durable et soutenu. Les autres conditions sont relatives notamment à la géographie, au climat, à la population et la cohésion sociale, à la mobilité, à l'économie agropastorale, au foncier, aux institutions, et aux jeux d'acteurs. Chaque condition est ensuite déclinée aux caractéristiques préalables (à gauche de chaque rubrique) et aux intérêts que cela présente (à droite de chaque rubrique). Au cas où certaines des conditions ne seraient pas réunies, il s'agira d'identifier des mesures d'adaptation du modèle pour minimiser les risques (voir Annexe 2).



Encadré 17 Les conditions de répliation avec ses caractéristiques et intérêts

7.2 Une répliation par duplication

Le modèle pourrait être répliqué dans des zones géographiques où les conditions favorables sont remplies ou des adaptations raisonnables pourraient être entreprises, dès qu'un soutien politique fort et un appui financier durable existent. Au sein de ces zones, le modèle pourrait être introduit sous forme de répliation par duplication sur différents sites. Chaque fois, des analyses préalables et modifications devraient être apportées afin de l'intégrer dans les contextes locaux.

Les PDCs et les SDACs sont des outils-clés pour identifier des sites possibles. Ils permettent de mener une réflexion d'ensemble sur la disponibilité des terres et de l'eau, sur les besoins d'infrastructure, sur la structuration des réseaux et sur l'accès aux services agropastoraux. Lors de l'identification des sites, il est important de rester vigilant sur la capacité de rassembler une masse de campements, de populations et de bovins dans une grappe suffisamment grande, et sur le fait qu'il peut être délicat de trouver des grandes parcelles (1.000 hectares) pour le fourrage. Ainsi, il peut être judicieux de concevoir ces parcelles en blocs comme il a été fait dans le projet-pilote à Tchatchou.

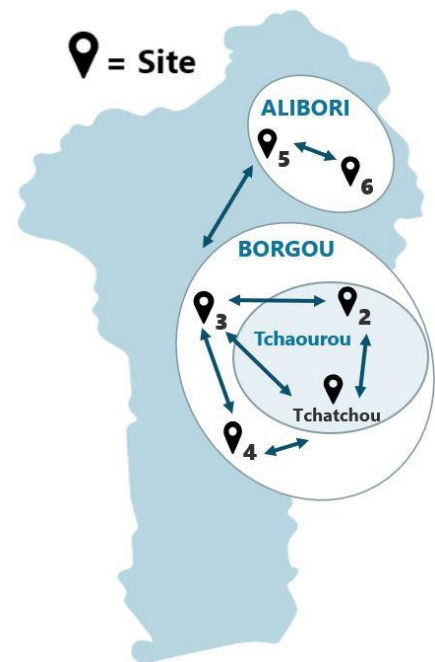
Les réflexions au préalable aident ensuite à sécuriser l'engagement du gouvernement et des PTFs, dont le soutien technique et financier restent des conditions sine-qua-non pour l'aménagement des zones de gestion, la construction des infrastructures agropastorales, et la fourniture des semences et des matériaux. Un temps suffisant devrait être accordé pour la mise en œuvre de chaque phase et étape du modèle. Cela impliquerait une présence plus longue sur le terrain, au moins pendant deux saisons agricoles. Le suivi annuel des productions permettrait ensuite de prévoir les besoins, par exemple en semences, pour les années suivantes. Le suivi renseignerait aussi sur les espaces requis pour une production satisfaisante correspondant aux besoins des campements. Il serait plus facile d'estimer les surfaces

nécessaires en saison sèche (février – avril) et après une année agricole entière. Cela peut se faire en se référant aux niveaux de production, à la disponibilité de la main œuvre agricole, aux besoins des campements, à la capacité des campements à gérer les stocks et aux débouchés existants au-delà des campements. Un accompagnement de l'association agropastorale serait nécessaire pour gérer les espaces, semences et productions.

Petit à petit, avec l'avancement de la mise en œuvre, ces sites seraient connectés entre eux d'abord au niveau des communes, ensuite au niveau des départements, puis au niveau du pays (Encadré 18). Ces connections seront :

- **Physiques** : couloirs de passage, pistes, routes ;
- **Socio-culturelles** : échanges culturels et des expériences ;
- **Économiques** : commerce (vente des semences et des denrées agropastorales), infrastructures et services agropastoraux ; et
- **Institutionnelles** : points focaux communaux sur l'agropastoralisme, structures intercommunales, associations d'éleveurs et d'agriculteurs, coopératives, MAEP/HCSE, PTFs, etc.

Les sites devraient ensuite être inscrits dans les PDCs et SDACs, et dans tout autre document de planification et de gestion des terres.



Encadré 18 Une réplcation par duplication

7.3 Des opportunités de financement

La GIZ a financé le projet-pilote de Tchatchou mais ses acquis devraient être consolidés dans la durée. Pour cela, les acteurs locaux devraient être actifs vis-à-vis des PTFs et chercher des subventions du gouvernement. Des efforts ont été faits dans ce sens car en août 2023, ADECOB, ANOPER et l'ONG ACED ont obtenu conjointement un financement de l'Agence régionale pour l'agriculture de la CEDEAO. Ce financement permet la mise en place de 25 hectares de cultures fourragères et la production de compléments alimentaires pour le bétail.

Pour la réplcation, plusieurs pistes existent dont le Projet de cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée (COSO) de la Banque Mondiale et du Programme d'appui aux initiatives dans le secteur de l'élevage et à la cohésion sociale (PAIE-COSO) de la Coopération Suisse. C'est maintenant à la commune de Tchaourou, aux communes du Borgou et aux autres départements du Bénin de s'assurer que ces PTFs les soutiennent. Ce soutien devrait s'inscrire au moins dans le moyen-terme. Comme nous l'avons vu, l'introduction du modèle et l'appréciation de ces résultats prendra au moins deux saisons agricoles.

Une fois des résultats solides tirés de plusieurs expérimentations du modèle, des financements supplémentaires pourraient être recherchés, par exemple, pour l'adaptation/ la mitigation du changement climatique et de la restauration des sols. A terme, les subventions du gouvernement devraient assurer le financement des infrastructures agropastorales et les modèles devraient devenir auto-gérés et financés dans leur fonctionnement. Lors des réplcations du modèle, il serait ainsi important de réfléchir plus profondément sur leurs plans financiers.

Annexe 1. Des termes de référence pour des prestataires de service

A Tchatchou, on distingue trois catégories des Organisations non-gouvernementales (ONG) prestataires et deux opérateurs techniques dont les rôles se présentent comme suit :

Les intervenants sur la co-viabilité socio-écologique : leur rôle a consisté à mobiliser les acteurs locaux, mettre en place des espaces écoles sur les mesures de GDT, organiser les formations des agropasteurs sur le modèle et sur les thématiques de GDT, assister les acteurs pour les aménagements agroforestiers et l'adoption des mesures de GDT, appuyer les acteurs dans l'obtention des actes fonciers, accompagner les ménages dans la mise en place des jardins de case, et appuyer la commune dans la définition des règles de gestion durable des infrastructures et espaces aménagés.

Les intervenants sur l'appui-conseil agricole : leur mission a consisté à conduire un diagnostic participatif, identifier les essences fourragères adaptées à la zone tampon retenue, assurer la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre du modèle, assurer la mise en place des espèces fourragères adaptées, organiser la formation des producteurs sur le modèle, organiser la formation des producteurs sur la production des espèces fourragères identifiées, accompagner les producteurs dans le calcul des coûts de productions des fourrages, assister les acteurs dans l'obtention/prise des actes fonciers⁷ et appuyer la commune dans la définition des règles de gestion durable des infrastructures et des espaces aménagés (PPP, modes gestion publiques, autre gestion) dans la zone tampon du modèle.

Les intervenants sur l'intermédiation socio-foncière : il ont pour responsabilité de conduire un diagnostic agropastoral, économique et socio-foncière des campements, organiser une campagne d'information et de sensibilisation dans le site choisi, assurer la mobilisation institutionnelle pour l'organisation des acteurs de mise en œuvre du modèle, organiser l'éducation à la citoyenneté, appuyer les acteurs dans la délivrance/obtention/prise des actes fonciers, appuyer la commune dans la définition des règles de gestion durable des infrastructures socio-communautaires (Partenariat Public-Privé, modes gestion publiques, autre gestion), organiser la formation/sensibilisation des acteurs pour une cohabitation pacifique dans l'espace de mise en œuvre du modèle, sensibiliser les éleveurs sur la politique agropastorale du gouvernement, mettre en place des stratégies pour la réduction de la mobilité des animaux, former les éleveurs sur les techniques d'élevage adaptées au modèle, et élaborer les outils appropriés au profit des différents acteurs (agriculteurs, éleveurs).

Les intervenants sur les opérations hydrauliques : ils ont pour rôle de conduire des prospections hydrauliques au sein du site d'intervention, définir le nombre, la densité et l'emplacement précis des forages, marquer ces emplacements sur le terrain, planifier les travaux et établir des plans techniques pour ces emplacements, réaliser des forages d'exploitation (nombre et densité à définir), ériger des postes d'eau avec des stations de pompage (solaire) et des château d'eau de 10m3 surélevés de 10m (nombre et densité à définir), construire des rampes à trois robinets pour la distribution de l'eau (nombre et densité à définir), installer des abreuvoirs pour chaque forage, appliquer les recommandations des études d'impact socio-environnemental et tester la qualité de l'eau.

Les intervenants en charge du suivi des chantiers : leur rôle a consisté à analyser la disponibilité des ouvrages hydrauliques dans la commune/ le site d'intervention, analyser leur utilisation/ fréquentation, le débit, les prix et règles de gestion, conduire des études d'impact socio-environnemental, contrôler et surveiller les travaux de construction des forages d'exploitation, des postes d'eau, des stations de pompage, des château d'eau, des rampes et abreuvoirs, assister l'acquisition des matériaux de construction, suivre la mise en œuvre des recommandations des études d'impact socio-environnemental, suivre le respect des cahiers de charge et valider les ouvrages réalisés, avant de déclarer les travaux finis et rendre les ouvrages à la communauté locale/ commune.

Source : ProPFR

⁷ Attestations de détention coutumière (ADC), convention locale, etc.

Annexe 2. Des risques et des mesures de mitigation

Nous identifions ici quelques risques liés à l'introduction et à la mise en œuvre du modèle. Nous élaborons ensuite quelques mesures de mitigation. D'autres risques puissent s'apparaître avec le temps et les évolutions politiques et socio-économiques en cours. Il est conseillé de revoir les risques régulièrement.

Domaine	Risques	Mesures de mitigation
Sécurité et conflits fonciers	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la situation sécuritaire au nord du Bénin, notamment en lien avec la menace relatif à l'extrémisme violent. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'élevage et les systèmes agropastoraux locaux d'une manière holistique (accès aux terres, production agricole et d'élevage, accès à l'eau, chaînes de valeurs, activités économiques, activités socio-culturelles, gouvernance des institutions, éducation et santé, etc.) Organiser des séances de sensibilisation en mettant l'accent sur les dangers de la radicalisation et de l'extrémisme violent Mettre en place d'un Système d'Alerte Précoce sur tous comportements et actes susceptibles d'affecter la cohésion sociale au niveau communal
	<ul style="list-style-type: none"> Recrudescence des conflits fonciers et de divagation entre agriculteurs et éleveurs locaux Empiètement par des éleveurs transhumants (empêchement des champs agricoles, envahissement des sites fourragères, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs sur la prévention des conflits et la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs Diffuser le contenu du Code foncier et du Code pastoral en veillant à leur respect Sécuriser les espaces agropastoraux Définir, sécuriser et baliser les couloirs de passage Protéger les bordures des champs par des haies. Avoir des portes d'entrée aux champs Appuyer à la mise en place des instances locales de prévention et de règlement des conflits Formation des acteurs locaux sur le cadre législatif et réglementaire en lien avec la sécurisation foncière Vulgarisation des textes sur les codes foncier et pastoral et forestier
	<ul style="list-style-type: none"> Aggravation des conflits entre éleveurs et forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs sur la prévention des conflits, la cohabitation pacifique entre éleveurs et forestiers, et la protection des zones forestières Vulgariser le contenu du Code foncier, du code pastoral et des textes forestiers en veillant à leur application Protéger les parcs et autres aires protégées Planter des arbres au sein des sites

Domaine	Risques	Mesures de mitigation
	<ul style="list-style-type: none"> Contestation des zones allouées à l'utilisation communautaire (maraîchage et fourrage) par des éleveurs transhumants absents et par des héritiers absents 	<ul style="list-style-type: none"> Faire appliquer les sanctions prévues par les textes Aménager les zones de gestion et construire des infrastructures agropastorales sur des terres communales Identifier tous les propriétaires et utilisateurs légitimes au début du processus. Mener des négociations à présence des témoins, des anciens et des autorités locales. Prévoir des compensations et des règles de partage au sein des familles. Signer des procès-verbaux, des conventions locales et des ADCs. Mettre en place une association agropastorale Mettre en place un Système d'Alerte Précoce sur tous comportements et actes susceptibles d'affecter la cohésion sociale au niveau communal
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> Abandon du site par les éleveurs et poursuite de l'élevage en divagation (faible adhésion des acteurs au modèle) 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des zones de gestion et construire des infrastructures agropastorales pour retenir les éleveurs dans la zone : i) fourniture en eau (construction de forages et réhabilitation des points d'eau existants), ii) production de fourrage, iii) banques de fourrage, iv) centres de vaccination, et v) accès aux marchés à bétail
	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un pôle d'attractivité qui soit facteur de surpopulation, de destruction de la cohésion sociale, de surconcentration bovine et de surpâturage au sein du site 	<ul style="list-style-type: none"> Vendre le surplus en eau et en fourrage au-delà du site pour les rendre disponibles aux autres éleveurs Gérer les infrastructures par des comités de gestion. Mettre en place un registre des personnes autorisées à utiliser les infrastructures Veiller sur l'arrivée de nouveaux éleveurs par association agropastorale et par des autorités locales Mettre en place un dispositif du contrôle du mouvement de bétail Faire appliquer les sanctions prévues par code pastoral
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'élevage au-delà de la transhumance transfrontalière représentant un besoin accru en fourrage au sein du site 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la mobilité sur des courtes et moyennes distances afin de favoriser l'accès à une source diversifiée du fourrage Diversifier et intensifier la production de fourrage à la base de la capacité de charge des sols et des besoins des cheptels. Entreprendre des pratiques de gestion durable des terres Élaborer les itinéraires techniques de production de fourrage Renforcer les capacités des bénéficiaires sur les itinéraires techniques de production de fourrage

Domaine	Risques	Mesures de mitigation
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif du contrôle du mouvement de bétail. Veiller sur l'évolution de la mobilité. Prendre des actions localement adaptées
Économique	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des produits d'élevage du fait de l'accroissement des compléments alimentaires dans l'alimentation du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la production par les éleveurs des compléments alimentaires
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des prix des produits d'élevage du fait de l'accroissement de la concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des chaînes des valeurs diversifiées Assurer le contrôle de qualité du fourrage Faciliter l'accès aux marchés régionaux, nationaux et locaux Établir des appellations fromage Peulhs ou Gassiré, par exemple, pour le fromage de lait
	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du prix de vente des animaux du fait de l'augmentation de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une plateforme du modèle « Gah Kêssê »
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la qualité de la viande (selon des spécialistes en nutrition, la viande de bovins sédentaires a plus de cholestérol) 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer la mobilité sur des courtes et moyennes distances Veiller sur la santé animale Assurer la vaccination du bétail
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation et érosion des sols dues à l'intensification de l'élevage, du surpâturage et du compactage du sol 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion rationnelle de l'espace pour une répartition équitable des animaux sur le site Adopter des pratiques de gestion durable des terres Continuer la mobilité sur des courtes et moyennes distances Suivre régulièrement les évolutions de l'élevage et des changements dans les milieux environnementaux
	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande pression sur les ressources forestières locales et mise en danger des biomes naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'aménagement du territoire dans le respect des principes écosystémiques Prévoir des petites aires de pâturage en lisière des grandes zones forestières. Protéger (mise en défend) les espaces forestiers Veiller au respect des espaces forestiers Planter des arbres au sein du site
	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la pollution à cause de l'augmentation des matières fécales des animaux (urine, boise) exposés au soleil 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la production de fumier par parc afin de réduire la présence des matières fécales des animaux dans les campements Réaliser des biodigesteurs pour la valorisation des bouses de vaches Trouver des pistes pour la revalorisation de l'urine Sensibiliser les habitants sur des mesures d'hygiène et de santé

Domaine	Risques	Mesures de mitigation
Socio-culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Non prise en compte des problèmes et besoins spécifiques des femmes et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins et mettre en œuvre effective des actions spécifiques aux femmes et aux jeunes • Engager les femmes et les jeunes pour la production agricole sur des champs de GDT et de fourrage. Sécurisation de ces zones avec des ADC et des conventions locales • Mettre en place de jardins de case • Développer des chaînes de valeur
	<ul style="list-style-type: none"> • Menace sur la culture Peulh et modes de vie, notamment chez les jeunes, par stigmatisation, discrimination et changements rapides 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une adhésion volontaire à la mise en œuvre du modèle • Continuer la mobilité sur des courtes et moyennes distances • Valoriser la culture, la langue et les traditions Peulh au sein des sociétés locales • Assurer la transmission des pratiques d'élevage entre des générations • Faciliter l'accès à la citoyenneté et à l'éducation des jeunes Peulhs • Organiser des séances de sensibilisation relatives à la lutte contre la discrimination et la marginalisation. • Organiser des journées culturelles Peulh • Promouvoir un éco-tourisme culturel • Veiller au relèvement du taux et du niveau de scolarisation des jeunes Peulhs
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Perception d'injustice au sein des communautés locales liées à la sélection du site du modèle, et l'emplacement des zones de gestion et des infrastructures agropastorales 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une sélection participative et transparente des sites ensemble avec des techniciens, association agropastorale et autorités locales • Impliquer les agriculteurs autour des sites dans les discussions • Veiller sur les abus du pouvoir par des personnes influentes • Mettre en place une association agropastorale qui veille sur la gouvernance et la gestion des zones de gestion et des infrastructures agropastorales • Garantir un accès équitable aux zones de gestion et infrastructures agropastorales • Réduire au maximum toute forme d'ingérence politique • Mettre en place une association agropastorale conformément aux dispositions légales régissant le foncier au Bénin
	<ul style="list-style-type: none"> • Abus dans l'utilisation des ressources financières et des cotisations collectées par des comités de gestion des infrastructures agropastorales et des associations agropastorales 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les comités et les associations sur les pratiques de bonne gouvernance, sur la gestion financière et sur la comptabilité • Prévoir une commission de contrôle avec une régularité rapprochée • Former les membres des comités sur la gestion financière et sur la comptabilité

Domaine	Risques	Mesures de mitigation
		<ul style="list-style-type: none"> • Doter les comités et les associations de manuel de procédures administratives et financière et outiller les responsables / membres à sa bonne utilisation • Définir des modes de fonctionnement des comités et associations qui assurent une alternance / rotation de leur gestion par les entités qui les composent. • Respecter les mandats des membres des comités et associations
	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'engagement et de participation des acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des liens durables avec des autorités locales • Associer les autorités locales et autres acteurs régulièrement. • Tenir des sessions d'information auprès des communautés locales. Assurer une présence au sein des campements. Répondre aux questions et hésitations soulevées. • Engager dans la mise en œuvre du modèle seulement si un consentement clair est fourni par les membres de la communauté locale • Mettre en place une association agropastorale représentant tous les campements concernés • Appuyer les autorités locales, l'association agropastorales et les campements à travers plusieurs saisons culturelles • Organiser des échanges entre des modèles différents pour des fins d'apprentissage et d'inspiration • Élaborer des plans de travail annuels qui intègrent la participation des élus locaux à la planification des activités ainsi que son suivi évaluation. • Veillez au compte rendu des activités des comités et associations au conseil communal
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible durabilité des actions dû à la mise en œuvre du modèle selon une logique de projets limitée dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller sur l'appropriation locale et l'institutionnalisation du modèle • Assurer tout soutien financier et technique dans le temps long • Promouvoir ou valoriser des expertises locales en matière de gestion du modèle • Transmettre des connaissances et entreprendre des échanges entre des modèles

Annexe 3. Des indicateurs de suivi

L'attention **quantitative et qualitative** sera portée sur :

- Historique des campements
 - Nom et coordonnées du responsable de chaque campement
 - Date de création
 - Provenance des occupants
- Habitants
 - Nombre d'habitants
 - Nombre de femmes
 - Nombre d'hommes
 - Nombre de personnes par tranche d'âge (0-6 ans, 7-15 ans, 16-25 ans, 26 ans et plus)
 - Nombre de femmes plus de 16 ans
 - Nombre de jeunes (16 – 25 ans) ayant un travail
 - Nombre d'enfants par ménage
- Ménages
 - Nombre de ménages
 - Taille moyenne des ménages
 - Nombre des ménages menés par des femmes autonomes
 - Nombre de bâtis par ménage. Fonction. Qualité du bâti.
- Types d'activité
 - Nombre d'éleveurs
 - Nombre d'agriculteurs
 - Nombre d'agropasteurs
 - Nombre d'artisans
 - Autre
- Bétail
 - Nombre de têtes de bovins
 - Nombre de têtes de bovin par ménage
 - Nombre de têtes de bovin par campement
- Mobilité
 - Répartition des bovins et/ ou des ménages entre les différentes modes de pastoralisme :
 - Sédentaire – 10km
 - Mobilité courte – 30km
 - Mobilité moyenne – 70km
 - Grande transhumance – 200km
 - Transhumance transfrontalière – 350km
 - Durée de mobilité
 - Saison de mobilité
 - Raison de mobilité
 - Accueil des transhumants transfrontaliers
 - Difficultés de l'élevage
- Infrastructure hydraulique
 - Nombre de forages/ de puits
 - Disponibilité de l'eau litres ou m3 par ménage ou campement par jour

- Rapport entre le nombre des points d'eau à but pastoral et le nombre du bétail au sein du site
- Nombre de château d'eau, réservoirs et de pompes
- Nombre d'abreuvoirs dans le site
- Disponibilité de l'eau litres ou m³ par abreuvoir par jour
- Nombre d'autres points d'abreuvement du troupeau utilisés : cours d'eau, retenue/ barrage, puits pastoral, puits à usages multiples, forage pastoral, forage à buts multiples. Distance parcourue
- Nombre de forages/ château d'eau/ abreuvoirs avec un comité de gestion
- Montant moyenne des cotisations
- Mesures d'amortissement des investissements. Montant réservés par an.
- Litres/ m³ vendus par jour aux habitants d'extérieur. Montants collectés
- Difficultés de gestion de l'eau, notamment en saison sèche
- Évolution de la mobilité en liaison avec la disponibilité de l'eau
- Infrastructure et services agropastoraux
 - Nombre d'autres infrastructures dans le site. Type : électricité, panneaux solaires, équipement agricole, équipement d'élevage, autre
 - Nombre des moyens d'assainissement, toilettes, douches
 - Nombre de marchés à bétail dans la commune
 - Montant des taxes appliqués aux marchés
 - Nombre d'abattoir dans la commune
 - Nombre de boucherie dans la commune
 - Nombre de vétérinaires dans la commune
- Maraîchage/ culture vivrière/ GDT
 - Nombre d'hectares en maraîchage/ culture vivrière y compris jardins de case
 - Nombre d'hectares agricoles en GDT
 - Nombre de ménages concernés
 - Nombre de parcelles et d'hectares formalisés
 - Quantité (en kg) vendus sur les marchés
 - Difficultés de l'agriculture
- Production fourragère
 - Nombre d'hectares en production fourragère
 - Tonnes de matière sèche de fourrage par an
 - Rapport entre la quantité de matière sèche disponible et le nombre du bétail au sein du site
 - Nombre de ménages concernés
 - Nombre de parcelles et d'hectares formalisés
 - Quantité (en kg) vendus sur les marchés
 - Mode de gestion des ruptures de stock de fourrage, notamment en saison sèche
 - Évolution de la mobilité en liaison avec la disponibilité de fourrage
- Bois et forêts
 - Nombre d'hectares en bois/ forêts
 - Essences concernées
 - Nombre de parcelles et d'hectares formalisés
 - Pratiques agroforestières
- Couloirs de passage et aires de repos

- Nombre et kilomètres des couloirs de passage dans le site et dans la commune
- Nombre et d'hectares de couloirs de passage formalisés dans le site et dans la commune
- Nombre et hectares des aires de repos dans le site et dans la commune
- Conflits fonciers et pastoraux
 - Nombre des conflits fonciers rapportés par mois et par an
 - Nombre des conflits par raison : accès, contestation de droit d'usage et de gestion, propriété, héritage/ partage, limites, divagation des animaux, destruction des cultures, autre
 - Nombre de conflits résolus par mois et par an
 - Nombre des conflits par rapport à l'institutions de règlement : ménages, chef du campement, SVGF, CoGeF, tribunal de conciliation, commissariat de police, autre
- Sécurisation foncière des ménages
 - Nombre de ménages avec des parcelles formalisées dont ceux avec une femme comme chef de ménage
 - Nombre de femmes avec des parcelles formalisées
 - Nombre de parcelles et d'hectares formalisés
 - Options : titre foncier, PFR, certificat, ADC, délimitation et cartographie, contrat de cession de parcelles, contrat de location, contrat oral sur le droit d'utilisation, compensation
- Aménagement du territoire
 - Site couvert par des PDCs et SDACs
 - Présence d'autres types de plans d'aménagement
- Qualité des sols
 - Niveau dégradation des sols
 - Capacité de charge des sols
 - Mesures de fertilisation des sols : package des animaux, production et utilisation du fumier, recyclage des résidus de récolte, utilisation des engrais chimiques, composte, autre, aucune mesure
- Commercialisation du bétail
 - Lieux de vente des animaux : domicile, marché à bétail, marché ordinaire, autre
 - Nombre de têtes de bétail vendu par an
 - Prix de vente de bétail : taureau, taurillon, vache, veau
 - Coûts de transport du bétail aux marchés
- Filières
 - Production (en litres ou kg) du lait par an par campement
 - Production du fromage (en kg) par an par campement
 - Production du beurre (en kg) par an par campement
 - Prix de vente du lait/ fromage/ beurre par kilo
 - Provenance du lait : troupeau du ménage, achat auprès d'autres ménages du campement, achat auprès d'autres campements, autre.
 - Lieux de vente : domicile, maison à maison (vente ambulante), marchés ordinaires, marchés à bétail, autre
 - Typologie des clients
 - Difficultés rencontrées dans la transformation du lait : accès difficile au lait au cours de certaines périodes, cherté du lait, mauvaise qualité du lait, non-maîtrise

des techniques de transformation du lait, difficultés d'écoulement des produits, autre

- Revenus économiques, situation financière et opportunités économiques des ménages
 - Recettes par mois
 - Charges agricoles et d'élevage par mois
 - Autres dépenses par mois
 - Origine des recettes (avec des options)
 - Origine des charges agricoles et d'élevage : vaccination, traitement des animaux, alimentation des animaux, prestations du bouvier, production du lait/ fromage/ beurre/ crème, fertilisants, semences et plantes, taxes, autre.
 - Origine des autres dépenses (avec des options) : alimentation du ménage, habillement, éducation, soins de santé, soins corporels, construction, achat d'animaux, mariage et baptême, épargne, autre.
 - Nombre de ménages avec l'accès au crédit agricole
 - Nombre de crédits par ménage
 - Somme et durée moyenne de crédits
 - Nombre d'emplois au sein du site. Nombre d'emplois créés en derniers 6 mois
 - Nombre des contrats de pacage entre agriculteurs et éleveurs
- Santé animale
 - Nombre des têtes de bovin vaccinés
 - Nombre d'animaux bénéficiant d'un suivi sanitaire adéquat
 - Quantité (en kg) de compléments alimentaires utilisés : provende, sel, pierre à lécher. Prix d'achat
- Éducation, citoyenneté, santé, activités socio-culturelles
 - Nombre d'enfant scolarisés par campement. Niveau de scolarisation
 - Nombre d'enfant non-scolarisé par campement
 - Distance des écoles de campement
 - Nombre d'adultes (plus de 16 ans) alphabétisés
 - Nombre de personnes majeures avec une carte d'identité
 - Nombre de personnes avec l'accès à la formation professionnelle sur l'élevage et l'agriculture. Qui, où, quand, combien de temps.
 - Nombre d'association et de coopératives au sein du site
 - Nombre d'éleveurs membres des associations pastorales
 - Nombre d'agriculteurs membres des associations agricoles
 - Nombre d'habitants membres des structures décisionnelles de l'arrondissement et de la commune
 - Nombre de centre de santé accessibles. Distance
 - Nombre et type d'évènements culturels organisés en derniers 6 mois
 - Connaissance de la culture Peulh par les villageois/ habitants de la commune
 - Relations avec les villageois/ habitants de la commune : résidences proches, relations économiques, mariages mixtes, activités culturelles, activités sportives, fêtes, autre.

Le **suivi opérationnel** se portera sur des étapes de mise en œuvre, aux activités précises et aux livrables concrets stipulés dans les contrats des prestataires. Ils pourraient se focaliser, par exemple, sur la sensibilisation et la formation, à travers :

- Nombre de sessions de sensibilisation

- Nombre de participants des sessions de sensibilisation dont femmes plus de 16 ans
- Nombre de sessions de formation organisée par sujet
- Nombre de personnes formées par sujet dont femmes plus de 16 ans
- Nombre de personnes ayant adopté les mesures (jardin de case/ maraîchage/ GDT/ fourrage/ ouvrage hydraulique) dont femmes plus de 16 ans et jeune entre 16 et 25 ans

Annexe 4. Un exemple d'un système d'alerte

La commune de Tchaourou dans le Borgou a mis en place un système d'alerte des conflits fonciers et pastoraux notamment ceux liés à la transhumance. Un tel système peut être organisé autour d'une kyrielle d'indicateurs notées en fonction du degré de risque (grave – moins grave) et du degré d'urgence (urgent – pas urgent). Il peut se focaliser sur plusieurs espaces agropastoraux dont les couloirs de passage, les aires de repos, l'utilisation des points d'eau, l'utilisation des ouvrages hydrauliques (forages, abreuvoirs, etc.), les marchés, les champs de maraîchage et de fourrage, etc. Un système d'alerte permettra d'anticiper les conflits, ajuster la mise en œuvre du modèle, et prendre des actions réparatrices.

Le système d'alerte de Tchaourou est composé des fiches d'indicateurs remplis par le secrétaire d'arrondissement sous la supervision du chef d'arrondissement une fois par mois, ou plus souvent en cas d'urgence. Le comité d'arrondissement de transhumance analyse et apprécie ensuite les informations de ces fiches, initie des actions de prévention et transmet le dossier (fiches d'indicateurs, fiches de synthèse, rapport des activités menées etc.) au comité communal de transhumance pour information et archivage. Pour les indicateurs à risque élevé, dont la prévention est faisable au niveau du village, le comité de village initie des actions de prévention et rend compte au comité d'arrondissement. Si les initiatives du comité d'arrondissement de transhumance ne résolvent pas le problème, il transfère le dossier au comité communal de transhumance pour la prise d'autres initiatives de prévention. Les PTFs peuvent appuyer les comités de transhumance en cas de besoin.

Tableau. Système d'Alerte Précoce sur les conflits liés à la gestion de la transhumance transfrontalière à Tchaourou

I - Fiche « alerte » des indicateurs

Code	Intitulé de l'indicateur	Appréciation du niveau de risque
A	Indicateurs relevant des facteurs pratiques	
01	Occupation des couloirs de passage	
02	Occupation des aires de pâturage	
03	Installation des champs des agriculteurs à proximité des maisons des éleveurs	
04	Installation des éleveurs à proximité des champs	
05	Non-respect des couloirs de passage par les éleveurs	
06	Pâturage nocturne	
07	Insuffisance du nombre de bergers conduisant le troupeau	
08	Troupeau conduit par des bergers mineurs (filles ou garçons)	
09	Non-respect des périodes de récolte par les agriculteurs	
10	Occupation des environs immédiats des points d'eau par les agriculteurs	
11	Pollution des points d'eau (lessive, intrants agricoles, lavage des emballages d'intrants, etc.)	
12	La coupe par les exploitants forestiers et les agriculteurs des espèces ligneuses appréciées par les animaux	
13	Les dégâts des animaux sur les cultures	
14	Émondage des arbres par les bergers à l'insu des propriétaires des champs	
15	Les animaux ne sont pas attachés la nuit	
16	La pâture dans les vergers et plantations	

17	Non sécurisation des récoltes (exposition) dans les champs	
18	Brûlis des résidus de récolte	
19	Destruction de balises ou autres signes de matérialisation de couloirs de passage par les agriculteurs	
20	Pâturage dans les champs récoltés sans autorisation des propriétaires	
21	Destruction des greniers agricoles par les éleveurs	
22	Autres	
B	Indicateurs relevant des facteurs sociaux	
23	Insuffisance de dialogue entre agriculteurs et éleveurs	
24	Consommation des drogues et des stupéfiants par les agriculteurs et éleveurs	
25	Vol de récoltes par les éleveurs	
26	Se faire justice	
27	La provocation des bouviers avec des armes blanches ou à feu par les agriculteurs	
28	Installation des transhumants dans les terroirs villageois à l'insu des autochtones	
29	Port d'armes à feu par les éleveurs	
30	La stigmatisation des éleveurs par les agriculteurs au cours du pâturage	
31	Autres	
C	Indicateurs relevant des facteurs administratifs	
32	Insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement des animaux	
33	Non matérialisation des couloirs de passage (balises, peinture, etc.)	
34	Manque de couloirs de pâturage	
35	Manque des espaces de vaccinations	
36	Non représentation des éleveurs transhumants dans les instances de prise de décision	
37	Autres	

* Le niveau d'appréciation variera entre 1 (rien à signaler), 2 (risque faible de conflit) et 3 (risque élevé de conflit)

Annexe 5. Des questions pour une évaluation qualitative

	Questions	Constats/ Observations
0	Informations de base	
	Quelles activités ont été mise en œuvre dans les campements ? Sur combien de temps ? Avec quel budget ?	
	Quels acteurs ont été impliqués dans la facilitation de la mise en œuvre du modèle ? Comment ? Avec quels rôles et responsabilités ? Comment la coordination a été organisée entre acteurs ?	
	Comment est-ce que le modèle a été relié aux institutions existantes ?	
	Comment est-ce que les éleveurs et les agriculteurs ont été associés au processus de mise en œuvre ?	
	Quelles mesures sont entreprises pour assurer le partage, la gestion et l'entretien des infrastructures (forages, puits, pompes, abreuvoirs), et des champs de fourrage, de GDT et de maraîchage ?	
1	Pertinence du modèle	
	Dans quelle mesure le modèle est pertinent et adapté dans le contexte national et local ? Correspond-il aux objectifs et enjeux de gestion agropastorale au niveau national et local ? Correspond-il aux besoins de développement agropastoral ?	
	Comment est-ce que le modèle a été accueilli par les acteurs ? Quels avis ont-ils sur le modèle ? Quelles appréciations et critiques ont-ils sur le modèle ?	
2	Efficacité dans la mise en œuvre du modèle	
	Dans quelle mesure les acteurs différents étaient dédiés vis-à-vis la mise en œuvre du modèle ? Quel est leur niveau d'appropriation du modèle ? Quel est leur niveau d'engagement dans le processus de mise en œuvre ?	
	Quels sont les succès de la mise en œuvre du modèle ?	
	Quels enjeux et difficultés ont été rencontrés ?	
	Quels sont les risques de la mise en œuvre du modèle ?	
	Est-ce que l'allocation du temps et des ressources (humaines et financières) était suffisante ? Pourquoi ?	
	Comment les difficultés ont-elles été gérées ?	
	Quels ajustements (temps, budget, portée, activités, acteurs, coordination) ont été apportés au cours de la mise en œuvre ?	
	Quels aspects pourraient être améliorés à l'avenir (temps, budget, portée, activités, acteurs, coordination) ? Pourquoi, comment et par qui ?	

	Questions	Constats/ Observations
3	Résultats/ Impacts acquis à travers la mise en œuvre	
	Quels résultats (positifs ou négatifs) ont été acquis à ce jour ?	
	Quels aspects les acteurs trouvent innovantes ? Pourquoi ?	
	Est-ce que, dans le temps, le modèle permettra à : i) améliorer la gestion des terres agropastorales et diminuer les conflits agropastoraux, ii) renforcer la sécurité foncière iii) améliorer l'accès à l'eau et au fourrage aux éleveurs, iv) soutenir les filières d'élevage, v) améliorer l'égalité entre les genres et soutenir les jeunes, et vi) renforcer l'assistance socio-culturelle des éleveurs ? Quelles conditions seront requises pour atteindre des impacts positifs ?	
	Est-ce que le modèle a réduit (peut réduire) la mobilité des éleveurs ? Par quel fait ? Combien (km/ durée) ? Pour quelles activités (abreuvement, fourrage, pâturages, santé, marchés) ?	
	Est-ce que le modèle a favorisé (peut favoriser) le développement des filières d'élevage (viande, peaux, fromage, lait, beurre, etc.) et d'agriculture ? Comment ? Pour qui ?	
	Est-ce que le modèle peut générer des impacts négatifs ? A qui ? Pourquoi ?	
	Comment ces impacts négatifs pourraient être mitigés lors de la conception et la mise en œuvre du modèle ?	
4	Durabilité du modèle au sein de la localité pilote	
	Comment est-ce que la durabilité du modèle et des infrastructures réalisées ont été prise en compte lors de leur conception et mise en œuvre ?	
	Après les premiers résultats, quelles perspectives de durabilité existe-t-il ? Dans quelle mesure les bénéfices (résultats et impacts attendus) du modèle peuvent continuer dans le temps ?	
	Quelles conditions et actions seront nécessaires pour assurer la durabilité ? Pourquoi ?	
	Quelles considérations et assises institutionnelles seront requises pour assurer la durabilité du modèle ?	
5	Réplication et mise à l'échelle	
	Comment répliquer/ généraliser le modèle au sein de la commune, dans le département, au Bénin et dans les pays voisins ? Partager des idées, des pistes et des voies à prendre.	
	Qui peut répliquer/ généraliser le modèle ? Quels assises institutionnelles et partenariats seront nécessaires ?	
	Quels coûts seront associés pour répliquer/ généraliser le modèle au sein de la commune, dans le département et au Bénin ?	

	Questions	Constats/ Observations
	Quels ajustements/ adaptations seront nécessaires pour répondre aux réalités de la commune, du département et du Bénin ? Pourquoi ?	
	Quels aspects du modèle pourraient être appliqués dans d'autres contextes nationaux ? Quelles perspectives existe-t-il ?	
	Quels critères/ indicateurs de base devraient être respectés pour répliquer le modèle ?	
6	Genre, jeunes et groupes vulnérables	
	Comment les considérations des femmes, jeunes et groupes vulnérables ont été intégrées dans la mise en œuvre du modèle ?	
	Dans quelle mesure le modèle a contribué/ contribuera à l'égalité des genres ?	
	Est-ce que le modèle permettra d'atténuer des inégalités ? Comment ? Envers qui ?	
7	Conflits	
	Comment est-ce que l'atténuation/ la gestion/ la médiation des conflits a été considéré lors de la mise en œuvre du modèle ?	
	Dans quelle mesure le modèle a diminué/ sera susceptible de diminuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs ?	
	Est-ce que la nature et la cause des conflits a changé ?	